



Débat d'Orientation Budgétaire

Rapport 2021

Sommaire

I. Introduction

II. Contexte financier national et international

III. Les ressources humaines

IV. Les orientations budgétaires 2021

V. La Dette

VI. Conclusion





I. Introduction

Le cadre réglementaire



Le DOB est obligatoire pour les communes de plus de **3 500 habitants**.



Il doit se tenir dans les **2 mois** précédant l'examen du budget.



Il doit donner lieu à une délibération ainsi qu'à un rapport.

Le DOB doit prévoir :



Les orientations budgétaires pour l'année à venir (fonctionnement / Investissement).



La structure et la gestion de la dette.

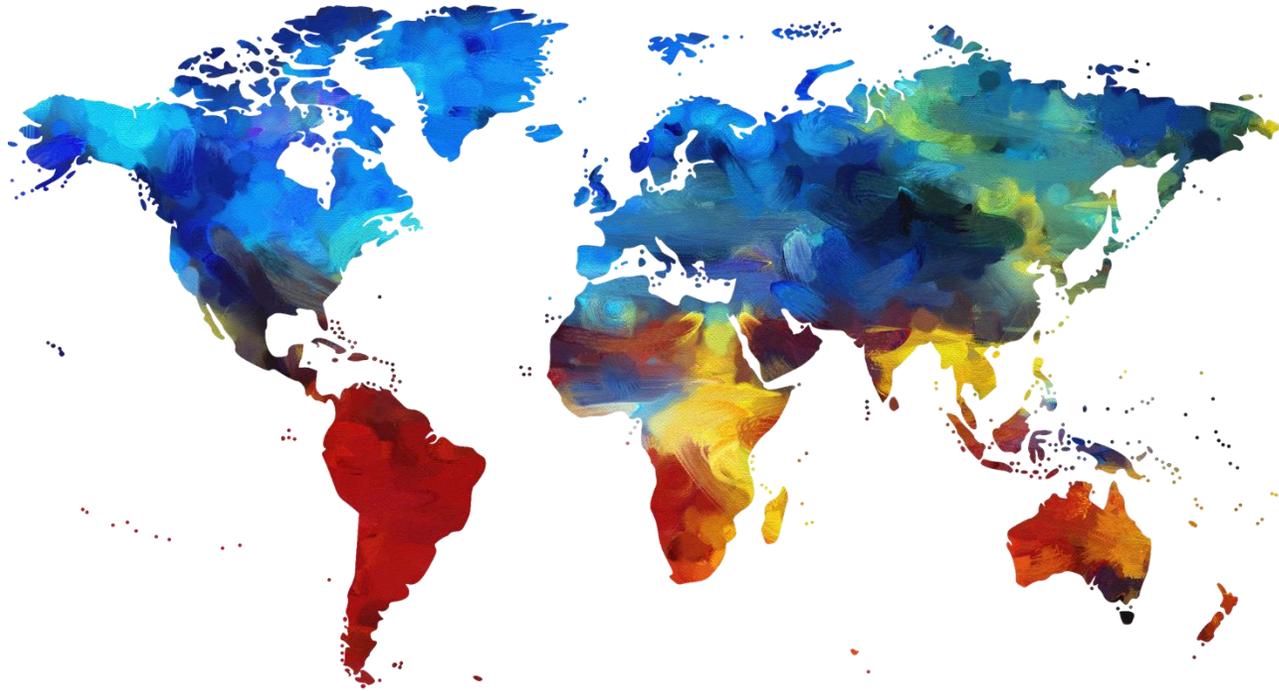


Les engagements pluriannuels.

Cf : Article L2312-1 du CGCT - pour les communes inférieures à 10 000 hab.

Rappel :

- *Une délibération sur le budget non précédée de ce débat est entachée d'illégalité et peut entraîner l'annulation du budget.*
- *Le DOB n'a aucun caractère décisionnel et n'engage pas la commune dans ses décisions budgétaires à venir. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.*



II

Le contexte financier national et international

A l'international : l'impact considérable de la crise COVID-19



- 4,4 % de croissance
au niveau mondial en
2020



+ 5,2 estimés
pour 2021

Source : estimations FMI (10/2020)

Une crise majeure pour l'économie mondiale

Avec **plus d'1,3 million de morts** à travers le monde, l'épidémie de COVID-19 et les mesures sanitaires qui se sont imposées aux Etats ont considérablement impacté l'économie mondiale. Ainsi, le Fond Monétaire International (FMI) estime une contraction **de - 4,4 %** de la production mondiale avec des effets différenciés et des disparités importantes selon les pays : **- 5,8 % pour les pays avancés** (Etats-Unis : - 4,3 %, Europe : - 8,3 %, Japon : - 5,3 %, Canada : - 7,1 %) et **- 3,3 % pour les pays émergents** (Inde : - 10,3 %, Chine : - 1,9 %, Russie : - 4,1 %).

Néanmoins, le FMI envisage un **rebond de l'économie mondiale en 2021 (+ 5,2 %)**. Aussi, à la fin de cette année, le niveau du PIB mondial devrait revenir proche de son niveau d'avant crise, avec une croissance **de + 0,6 %** par rapport à 2019.

Ces prévisions reposent cependant sur la bonne lutte de l'épidémie sur cette année pour l'ensemble des pays du monde et dépend de la réussite de la campagne de vaccination.



- 8,3 % de croissance
de la zone euro en
2020



+ 5,2 %
estimés pour
2021

Source : estimations FMI (10/2020)

Un Plan de Relance européen

Courant l'été 2020, les États membres de l'UE ont acté un accord sur un important plan de relance **de 750 milliards €** en prêts et subventions, en plus du programme SURE (100 Mds €) destiné à **soutenir les programmes de chômage de courte durée**. Sur le plan sanitaire, la commission a également annoncé fin octobre le financement de transferts transfrontaliers de patients (**220 millions €**) là où cela est nécessaire.

La Banque Centrale Européenne a également réagi rapidement : après avoir augmenté son programme d'achats d'actifs (APP) **de 120 milliards €**, elle a créé le programme PEPP (Pandemic Emergency Purchase Programme : **achats supplémentaires d'obligations**) initialement doté d'une capacité de 750 milliards € puis portée à 1 350 milliards € début juin. Elle a maintenu sa politique monétaire très accommodante, ce qui s'est traduit par des taux d'intérêt très bas, permettant aux gouvernements de financer d'importants plans de relance par déficit public.

Au niveau national

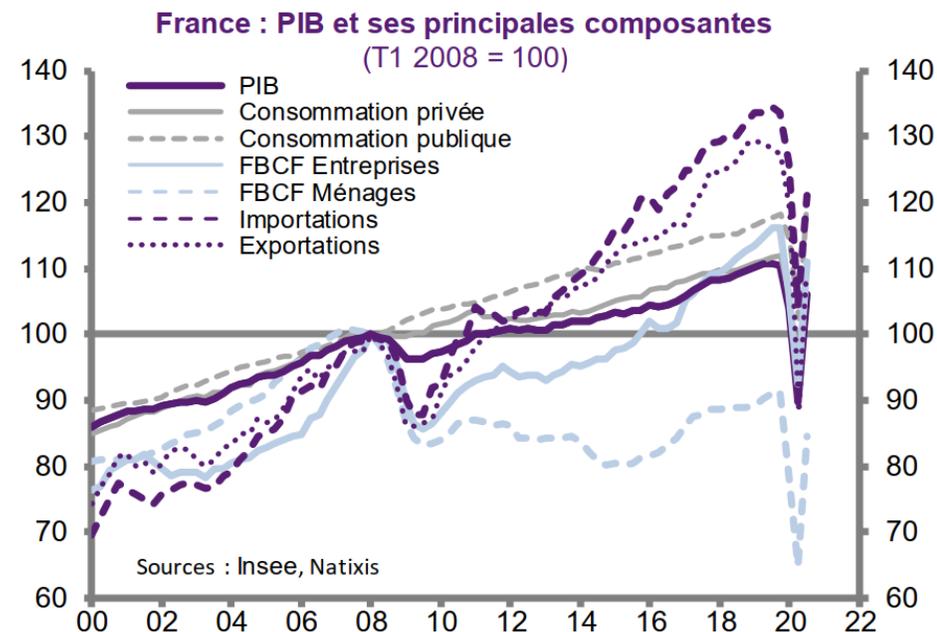
L'économie française a été durement touchée par la pandémie COVID-19 au premier semestre 2020. **Reculant de 5,9 % au T1, le PIB a chuté de 13,7 % au T2 suite au confinement national** instauré au printemps dernier (17 mars au 11 mai), **soit -18,9%** sur un an au T2. Si toutes les composantes de la demande ont été affectées, certains secteurs ont été plus particulièrement touchés par la crise sanitaire : l'hébergement et la restauration, la fabrication d'équipements de transport (automobile et aéronautique) et les services de transport.

La consommation a, cependant, rebondit très fortement durant l'été 2020, **soit près de + 16,5 % au T3**, ce qui témoigne que le comportement de notre économie connaît **d'une dynamique de dent de scie : reprise forte et compensatrice en sortie de crise.**

L'accélération des contaminations depuis la fin de l'été a conduit à un nouveau confinement national le 30 octobre puis à de nouvelles mesures de restriction sanitaires.

L'activité économique devrait donc de nouveau se contracter au T4. Si l'impact devrait être moins fort qu'au T2, **- 8 % étant attendu au T4. Ainsi la croissance française pourrait alors chuter davantage que prévu (-10,3%)**

Source : PLF 2021, interprétation Développement & Collectivités Caisse d'Épargne



SYNTHÈSE DES PROJECTIONS FRANCE

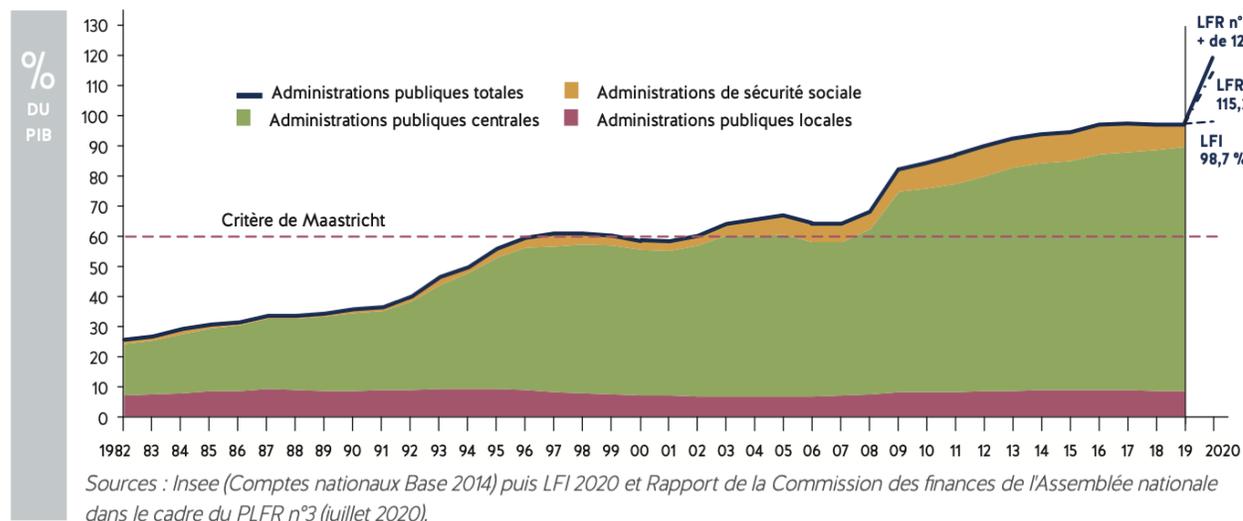
En %	2019	2020	2021
Croissance du PIB réel	1,5	- 8,7	7,4
Indice des prix à la consommation harmonisé	1,3	0,5	0,6
Taux de chômage (BIT, France entière, en % de la population active au T4 de l'année)	8,4	9,1	11,1

Source : Insee en 2019 puis projections Banque de France (Projections macroéconomiques - Septembre 2020).

Dettes et déficit public

LA DETTE DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

© La Banque Postale Collectivités Locales

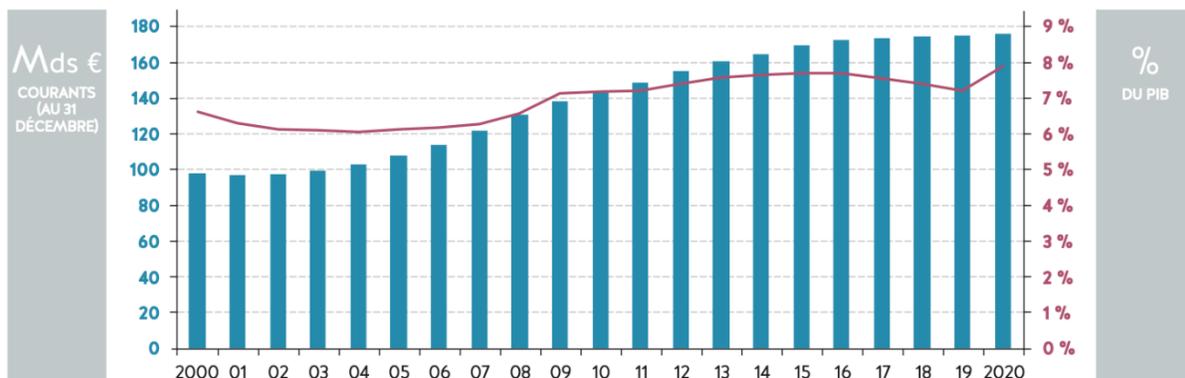


En raison de la crise sanitaire et sous le **double effet** de la **baisse de l'activité liée aux restrictions sanitaires** (= baisse du PIB) ainsi qu'aux interventions publiques massives de soutien à l'économie et à l'emploi tels que le chômage partiel, le Fonds de solidarité : aides directes aux entreprises, la hausse des prestations sociales... (= hausse des dépenses), le déficit public devrait **atteindre 11,3 % du PIB en 2020**. Il se situe à près de **60 milliards d'euros au deuxième trimestre de 2020**. Pour rappel, le pacte de stabilité et de croissance européen engageait les Etats à un déficit ne dépassant **pas 3 % du PIB national**.

De la même manière, la dette publique de l'ensemble des administrations s'accroît fortement en 2020 et **devrait atteindre 119,8 % du PIB**, soit près de 2 650 milliards d'euros selon le 4ème projet de loi de finances rectificative (PLFR) pour 2020.

ENCOURS DE DETTE DES COLLECTIVITÉS LOCALES

© La Banque Postale Collectivités Locales



La forte augmentation de la dette **publique française ne devrait pas affecter la viabilité de celle-ci** en raison des coûts d'emprunt extrêmement bas liés à la politique très accommodante de la BCE. En effet, compte tenu du niveau très faible de l'inflation, **les taux d'intérêt devraient rester extrêmement bas pendant encore un certain temps**.

Notons que la dette des collectivités territoriales toutes confondues **qui représente près de 180 milliards d'euros et 7% à 8% du PIB, n'a pas connu de hausse significative sur 2020**. Le constat de l'augmentation par rapport au PIB (schéma ci-contre) est la conséquence de la baisse de ce dernier.

L'évolution du budget des collectivités

 + 2,2 % de dépenses pour les collectivités*

 + 2,7% des dépenses d'intervention*

En 2020, les dépenses de fonctionnement des collectivités progressent de **1,4 %**, pour atteindre près de **192 milliards d'euros**, contre + 1,7 % en 2019. Ce ralentissement est notamment dû au transfert du financement de l'apprentissage des Régions aux branches professionnelles (-1,6 milliard de dépenses pour les Régions). En neutralisant cet impact, l'augmentation des dépenses serait **de 2,2 %**, soit la plus importante depuis 2014.

L'augmentation des dépenses de personnel (35% des dépenses courantes) reste stable autour **de 1,5 %**.

Les dépenses d'intervention augmenteraient **de 2,7 %** (hors transfert de l'apprentissage) contre 1,2 % en 2019. On lit ici le soutien des collectivités aux populations, associations et entreprises.

 - 1,2 Mds € de recettes fiscales *

 - 10,4 % des produits des services

Les recettes de fonctionnement des collectivités locales (224,1 milliards d'euros) devraient enregistrer **une baisse de 2,0 %**, ce qui correspond à une perte de 4,5 milliards d'euros.

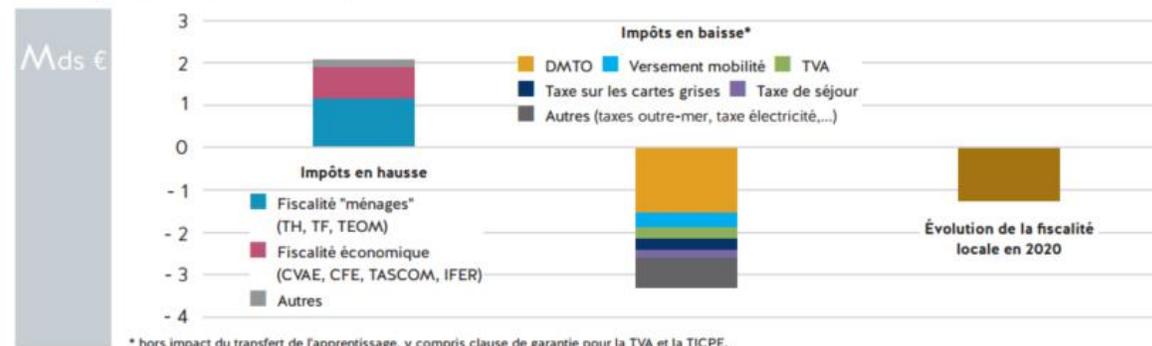
Une partie, près de la moitié, s'explique par la recentralisation du financement de l'apprentissage, l'autre, par un repli des recettes tarifaires et de certaines recettes fiscales en lien direct avec la crise sanitaire. Le produit des impôts et taxes, hors impact de la recentralisation de l'apprentissage, **diminuerait de 0,8 %** soit une contraction de 1,2 milliard d'euros.

EVOLUTION DES BUDGETS DES COLLECTIVITES LOCALES EN 2020

SECTION DE FONCTIONNEMENT	19/18 %	2019 Mds €	20/19 %	2020p Mds €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT (1)	+ 2,7	228,6	- 2,0	224,1
Recettes fiscales	+ 3,7	152,8	- 2,1	149,5
Dotations et compensations fiscales	+ 0,4	34,5	+ 2,3	35,3
Participations	+ 4,1	10,1	+ 2,3	10,3
Produit des services	+ 3,3	17,6	- 10,4	15,8
Autres	- 3,4	13,6	- 3,8	13,1
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (2)	+ 1,7	189,3	+ 1,4	191,9
Dépenses de personnel	+ 1,6	66,8	+ 1,5	67,9
Charges à caractère général	+ 3,2	41,0	+ 2,9	42,1
Dépenses d'intervention	+ 1,2	74,0	+ 0,6	74,4
Autres	+ 4,2	3,6	+ 5,6	3,8
Intérêts de la dette	- 5,7	3,9	- 6,4	3,6
ÉPARGNE BRUTE (3)=(1)-(2)	+ 8,3	39,3	- 18,1	32,2
ÉPARGNE NETTE (3bis)=(3)-(8)	+ 13,9	23,0	- 31,1	15,8

EVOLUTION DE LA FISCALITE LOCALE EN 2020

La Banque Postale Collectivités Locales



Source : note de conjoncture, la Banque Postale.

* Hors transfert apprentissage

L'évolution du budget des collectivités

Conséquence logique de la **contraction des recettes de fonctionnement** et d'une accélération des dépenses, l'épargne brute des collectivités locales enregistrerait **une chute inédite de 18,1 %**. Ce recul, d'un montant de **7 milliards d'euros**, l'amènerait à **32,2 milliards d'euros**, soit un niveau légèrement supérieur à celui de 2014. Toutes les catégories de collectivités locales seraient concernées par ce constat.

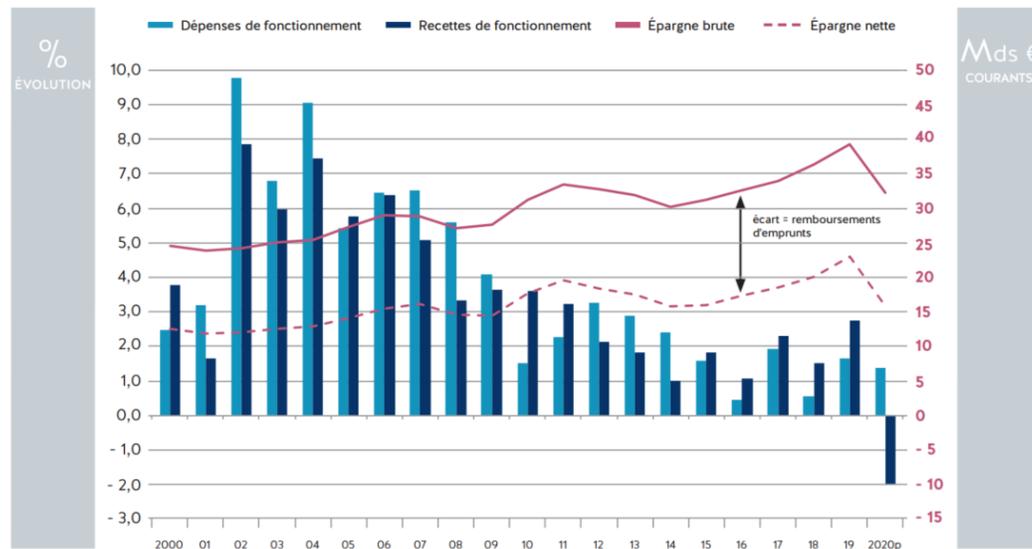
L'autofinancement servant en priorité au remboursement de la dette, l'épargne nette dévolue **au financement des investissements serait de 15,8 milliards d'euros, en diminution de 31,1 %**. Ainsi, les dépenses d'équipement (42 milliards d'euros) pourraient s'inscrire en baisse de **11,3 % en 2020**, soit un recul de plus de 5 milliards d'euros.

Le confinement débuté à la mi-mars a mis un coup d'arrêt brutal à l'activité des travaux publics et de la construction. **Les appels d'offres en matière de marchés publics** dans l'activité des travaux publics, déjà en retrait en début d'année, ont plongé pendant les huit semaines de confinement - tous maîtres d'ouvrage confondus. Les premières semaines ont ainsi enregistré un recul très fort : **jusqu'à 84 % pour les communes** en semaine 13, **79 % pour les EPCI** et **77 % pour les départements** en comparaison de la même semaine en 2019.

Source: Note de conjoncture Banque Postale / Vecteur Plus - FNTF

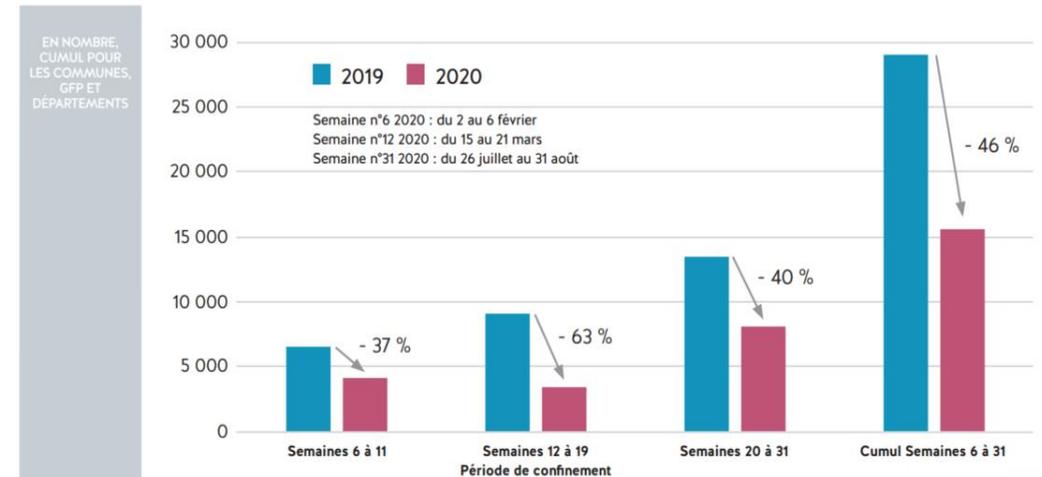
LES COMPOSANTES DE L'ÉVOLUTION DE L'ÉPARGNE BRUTE DES COLLECTIVITÉS LOCALES

© La Banque Postale Collectivités Locales



APPELS D'OFFRES PUBLIÉS DANS LES TRAVAUX PUBLICS

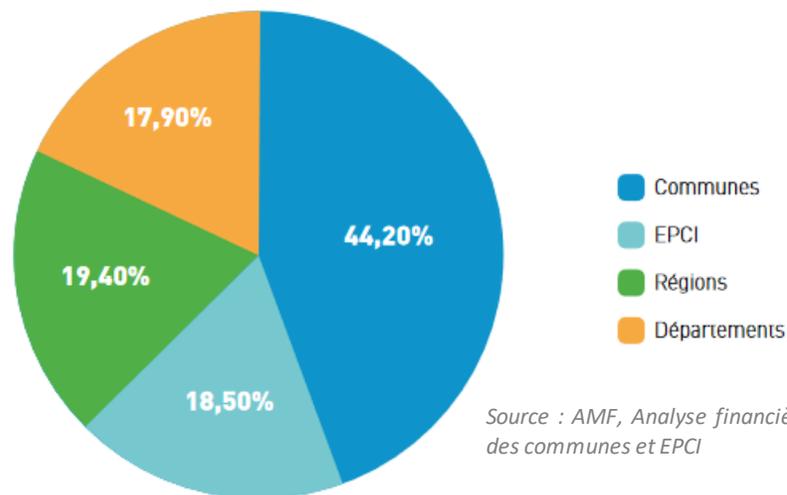
© La Banque Postale Collectivités Locales



Source : Vecteur Plus, traitement La Banque Postale.

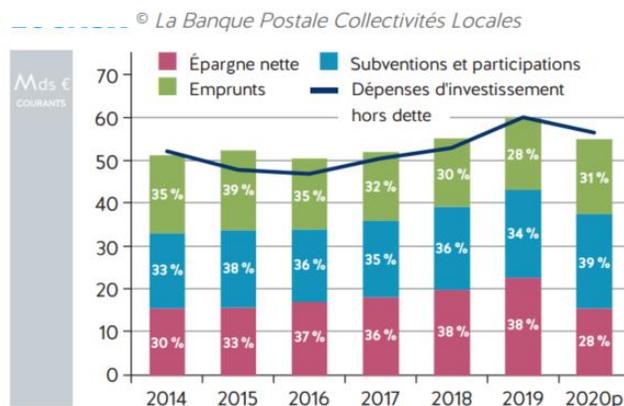
Les investissements

REPARTITION DE L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL



Source : AMF, Analyse financière des communes et EPCI

FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS LOCAUX



Le Projet de Loi de Finances (PLF) 2021 met en exergue le rôle spécifique du **secteur public territorial** qui est le **grand acteur de l'investissement public**. Il en représente **55 %**.

Le bloc communal (communes et EPCI) représente près des **2/3 de l'investissement local**.

L'année 2020 a connu une légère chute de l'investissement local, revenu à son niveau de 2018, en raison de la crise sanitaire.

Sous l'effet de contraction des excédents budgétaires, **la part des financements provenant de l'épargne nette**, c'est-à-dire des fonds propres, diminue fortement et **passse de 38 % à 28 %**. Cette tendance devrait se poursuivre en 2021.

Les collectivités devraient bénéficier d'une augmentation des dotations et subventions de l'Etat. **Le FCTVA devrait progresser d'environ 6,5%** en 2021 sous l'effet du niveau important des investissements réalisés en 2019 (FCTVA reçu sur N+2).

Au titre du plan de relance et de soutien à l'investissement, le gouvernement a également inscrit une enveloppe de stabilisation des dotations DETR et DSIL de **1 milliard d'euros** qui devait initialement diminuer.

Le plan de relance

Plan "France Relance" 2021-2022

Axe 1 Compétitivité et innovation 34 Mds

Baisse des impôts de production

Programme d'investissements d'avenir

Fonds propres pour les entreprises

Soutien à l'investissement des entreprises

Axe 2 Transition écologique et environnementale 30 Mds

Plan transports

Rénovation écologique des bâtiments

Energie et industrie

Transition dans l'agriculture

Axe 3 Cohésion sociale et territoriale 36 Mds

Emploi et compétences

Investissements dans le cadre du Ségur de la Santé

Soutien à l'investissement des collectivités locales

Recherche pour l'enseignement supérieur

Coût total 100 Mds

Sources : PLF 2021, Natixis

Le gouvernement français a lancé en septembre un plan de relance sur **les années 2021-2022 de 100 milliards €** (soit 4,3 % du PIB) financé à hauteur de 40 milliards € par l'Europe. Il vise à soutenir l'activité et minimiser les effets potentiels à long terme de la crise sanitaire.

L'annonce du 2ème confinement s'est accompagnée d'une **enveloppe budgétaire supplémentaire de 20 milliards €** de soutien financier, largement répartie sur les programmes mis en place précédemment.

Il comprend trois axes :

Ecologie et relance
verte

Compétitivité et
souveraineté
économique

Cohésion sociale et
territoriale

Projet de Loi de Finances 2021

- **Baisse des transferts financiers de l'Etat (-10%) 104,4 Mds €**
correspondant principalement à la suppression du dégrèvement de la TH.
- **Baisse de la compensation d'exonération de TH (-80%) mais compensation par de nouvelles ressources fiscales (TFPB) : somme nulle pour la commune**
- **Stabilisation de la DGF : 26,756 Mds (-0,3% par rapport à 2020)**
- Augmentation du FCTVA avec mise en place de l'automatisation : 6 546K€ (+ 6%) : résultant du fort niveau d'investissement réalisé sur 2019.
- Maintien des dotations de soutien à l'investissement local (DETR, DSIL...)
- Plan de relance économique : + 100 Mds d'euros.

Impacts pour la commune :

- **Maintien des dotations ;**
- **Remplacement de la TH par de la TFPB (taxe foncière sur les propriétés bâties) avec taux correcteur ;**
- **Maintien des aides à l'investissement ;**

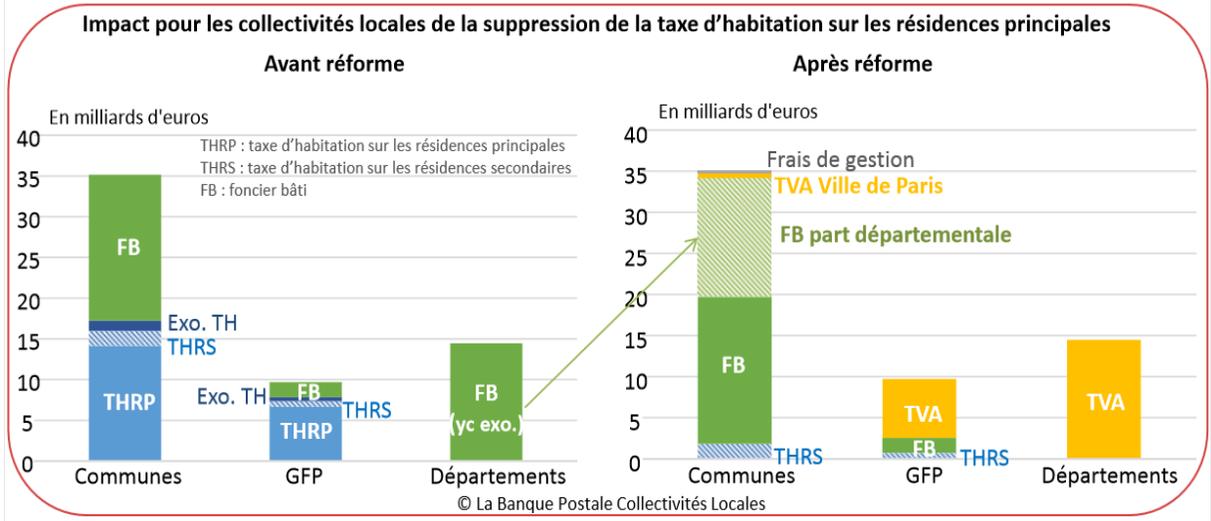
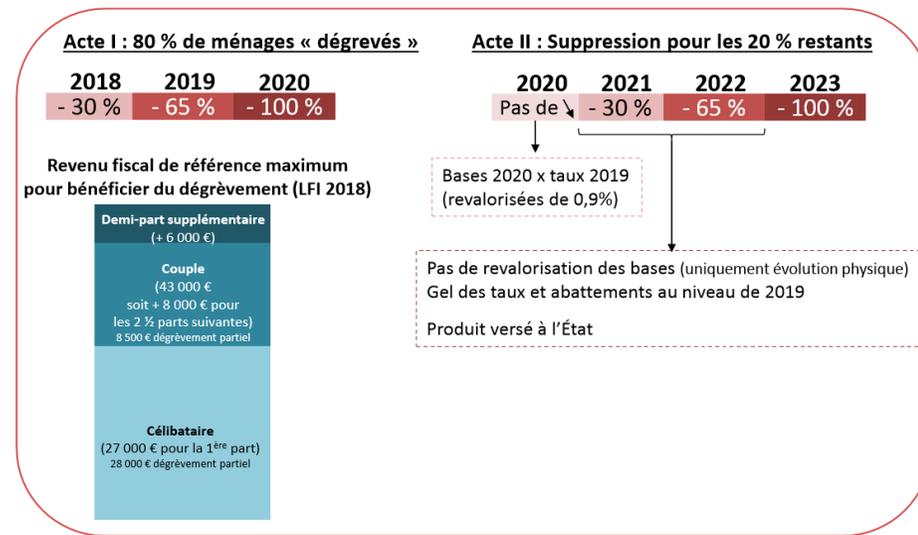
Transferts financiers aux collectivités locales		2021 : 104,4		2020 : 116	
Fiscalité transférée	37,4 (37,3)	Financement de la formation professionnelle	0,8 (1,2)		
↓					
Transferts financiers hors fiscalité transférée et apprentissage		2021 : 66,1		2020 : 74,1	
Subventions autres ministères	4,7 (4,3)	Dégrèvements législatifs	9 (23)	Amendes de police	0,6 (0,6)
↓					
Concours financiers de l'Etat aux collectivités locales		2021 : 51,9		2020 : 49,1	
Prélèvements sur recettes dont	43,2 (40,9)	Mission RCT dont	4 (3,8)	TVA des régions	4,3 (4,4)
DGF	26,756	DGD	1,546		
FCTVA	6,546	DETR	1,046		
DCRTP	2,905	DSIL	0,570		
Comp. exonérations fiscales	0,540	DGE Départements	0,212		
Comp. réduction de 50% des val. loc. des étab. indust.	3,290				

La réforme de la taxe d'habitation

La réforme de la taxe d'habitation initiée en 2018 est une décision majeure du gouvernement actuel. La taxe d'habitation constituait **une des principales ressources fiscales et financières** de la commune.

Le PLF 2021 l'entrée en vigueur du nouveau schéma de financement des collectivités locales suite à la suppression progressive de la taxe d'habitation pour l'ensemble des ménages. **Pour rappel, 80 % des foyers ne paient plus la TH sur leur résidence principale tandis que pour les 20 % restant, l'allègement sera de 30 % en 2021, puis de 65 % en 2022.** En 2023, plus aucun foyer ne paiera cette taxe sur sa résidence principale.

Dès cette année, le dégrèvement de l'Etat est remplacé par la partie départementale de la Taxe Foncière sur les propriétés Bâties (FB schéma ci-contre)



La réforme des valeurs locatives

Art. 146 : révision des valeurs locatives des locaux d'habitation - Calendrier



Les valeurs locatives représentent la **base de calcul** sur laquelle repose la fiscalité locale foncière. Celle-ci n'a pas été réévaluée depuis **sa création en 1970** ce qui est source de profondes injustices fiscales.

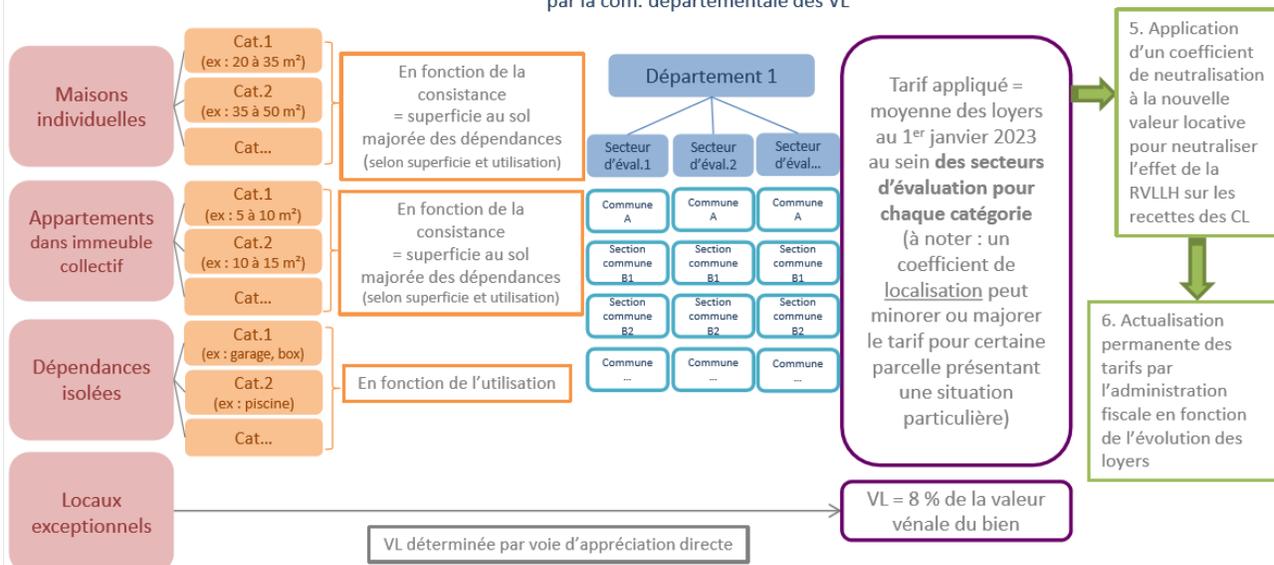
En effet, les valeurs locatives réelles qui correspondent au marché **ont fortement évolué depuis 50 ans**. Ces évolutions ont créé de nouvelles **disparités territoriales**, notamment entre les centres-villes devenus très attractifs et les périphéries de moins en moins valorisées. Ainsi, la charge de l'impôt n'est plus **en réelle adéquation avec la valeur effective des biens** ce qui cristallise l'incompréhension et parfois même une forme de rejet de cet impôt de la part des citoyens.

L'Etat a donc entrepris, depuis plusieurs années maintenant, une refonte complète de ces valeurs locatives afin d'être au plus **proche de la réalité du marché**.

Une première étape avait été engagée en 2017 avec une révision de ces valeurs pour les locaux commerciaux.

Art. 146 : révision des valeurs locatives des locaux d'habitation - Modalités

- Détermination de 4 sous-groupes
- Détermination de catégories (par décret en Conseil d'État)
- Détermination de secteurs d'évaluation (= marché locatif homogène) par la com. départementale des VL
- Application à la consistance d'un tarif au m²





III

Situation de la commune :

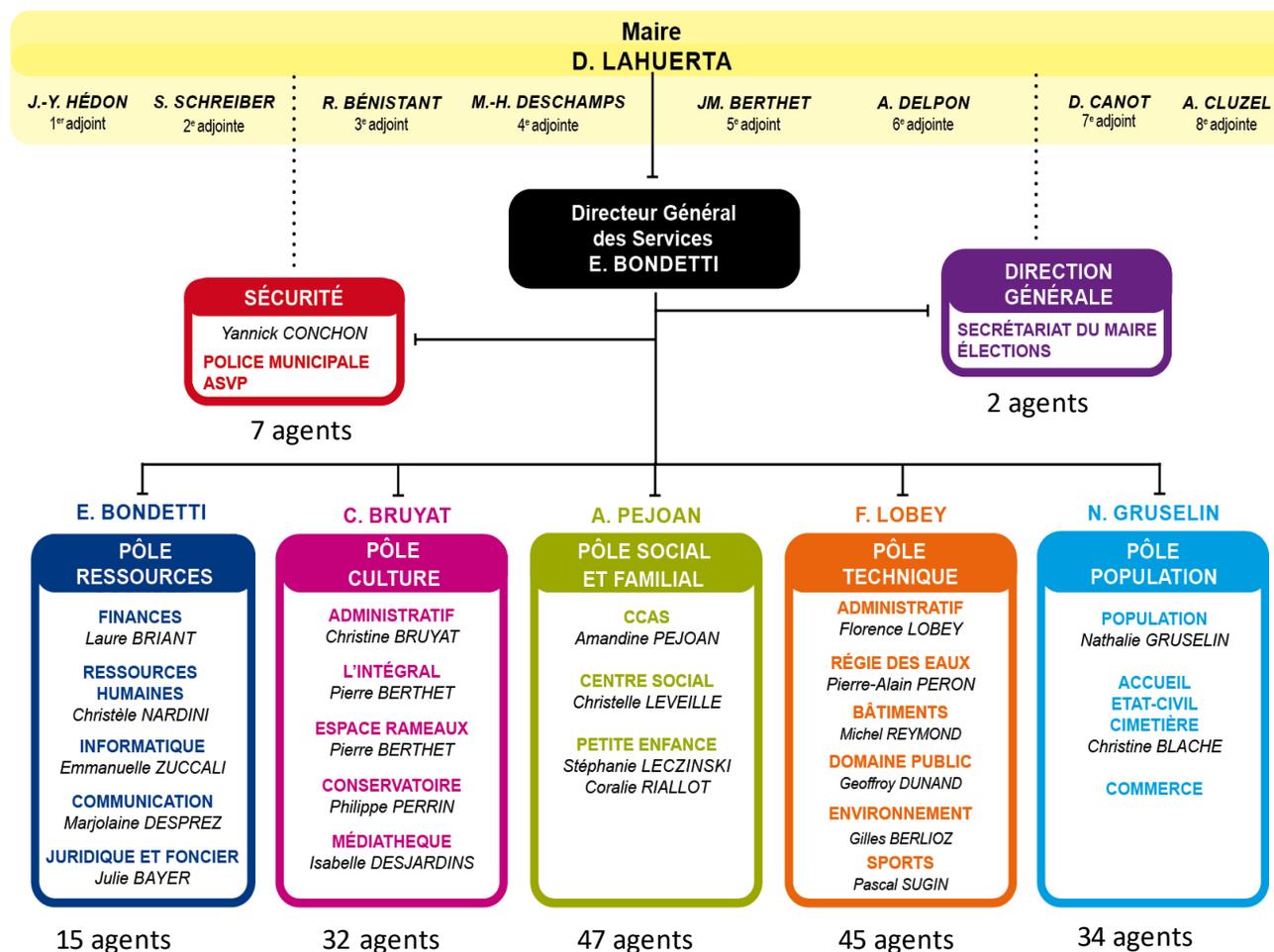
Les ressources humaines

L'organisation de la collectivité

L'administration municipale est organisée selon l'organigramme des services municipaux qui comprend six directions (avec le CCAS) :

ORGANIGRAMME // Ville de Belley

Total agents = 182
ETP = 160,1



Mise à jour
01/01/2021

Les ressources humaines

Pour analyser les dépenses de personnel de la Ville, il convient de prendre en compte la structure et la composition des effectifs.

Les données issues du Ministère de la Fonction Publique et de la Direction Générale des Collectivités Locales, à titre indicatif, font état des éléments suivants :

Strate démographique de la commune	Effectifs moyens par commune
Moins de 500 habitants	3
De 500 à 1999 habitants	10
De 2000 à 3499 habitants	31
De 3500 à 4499 habitants	58
De 5000 à 9999 habitants	116
De 10 000 à 19999 habitants	274
De 20 000 à 49999 habitants	659
De 50 000 à 99999 habitants	1503
De 100 000 à 299 999 habitants	2523
300 000 habitants et plus	18113

Point d'attention :

Ces valeurs d'effectifs moyens par commune sont **une moyenne des communes appartenant à l'intervalle indiqué.**

Il faut donc lire :

Pour l'intervalle des communes de 500 à 1 999 hab., la moyenne est de 10 agents.

Cela implique que les communes proches de 1 999 hab. ont probablement beaucoup plus que 10 agents et que les communes proches de 500 hab. probablement moins.

Ainsi, Belley se situe dans une très bonne moyenne avec **135 agents Ville pour 10 000 habitants.**

Les dépenses de personnel 2020

5,498 M€ de crédits ont été consommés en 2020 (chapitre 012) contre 5,302 M€ en 2019. De 2019 à 2020 ce montant a augmenté de 3,69 %. Ce chiffre tient compte du PPCR « **Parcours Professionnels Carrières et Rémunération (PPCR)** » dont la dernière revalorisation indiciaire est réalisée en janvier 2021, pour les fonctionnaires des catégories A, et C.

La gestion de **la crise sanitaire liée au COVID a engendré des remplacements supplémentaires** pour pallier aux absences des agents isolés (ASA ou Personnes à risques) ou en arrêt maladie. **De plus des renforts ont été actés pour réaliser les protocoles sanitaires** de l'Education Nationale au sein des écoles et pour renforcer l'entretien des divers bâtiments de la collectivité. **La Prime COVID**, versée à certains agents a également représentée une dépense supplémentaire.

Au-delà de ces dépenses contraintes, la Ville de Belley conduit une **Gestion Prévisionnelle de l'Emploi et des Compétences (GPEC)** afin de maîtriser au mieux ses dépenses de frais de personnel. Cette gestion anticipative des départs permet dans la mesure du possible de proposer une réorganisation ou un aménagement des services en utilisant les compétences des agents déjà présents au sein de l'effectif.

Cependant la difficulté de recrutement dans certains domaines d'activité (Police Municipale, Petite Enfance) impose à la collectivité de **renforcer son attractivité par l'attribution de certains avantages**, comme le régime indemnitaire, la monétisation du Compte Epargne Temps, la participation financière de l'employeur pour les frais de mutuelle, de maintien de salaire, et également la participation à hauteur de 50 % pour les titres-déjeuner d'une valeur de 5 euros.

Informations COVID

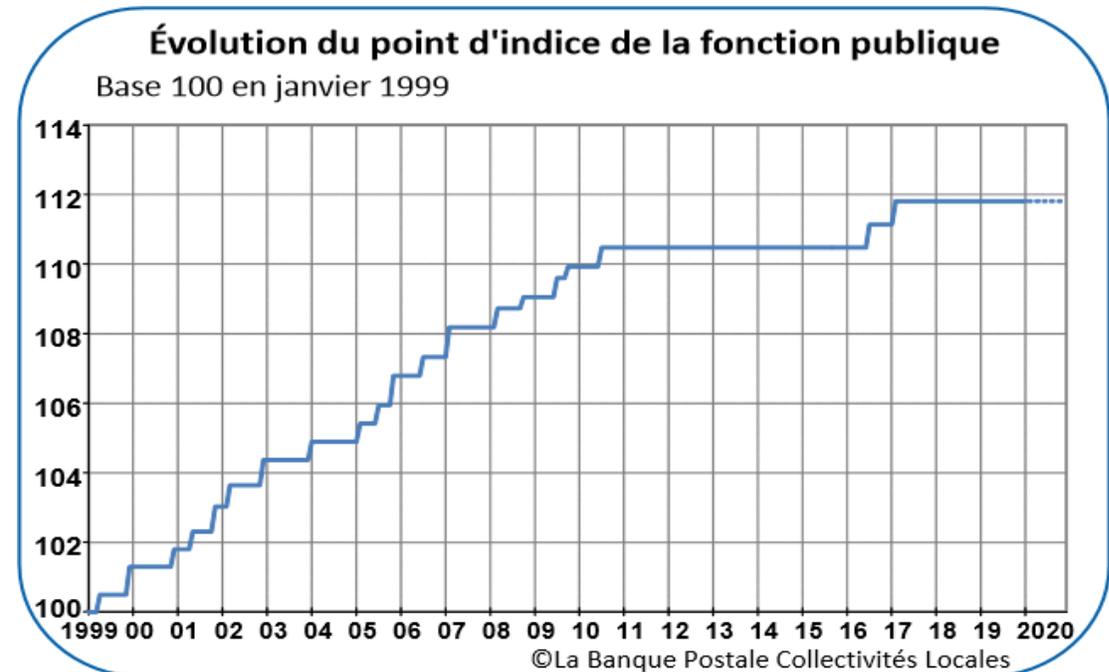
Prime COVID : 5 152 € versés à 23 agents de la collectivité
7 agents mobilisés dans d'autres services
12 agents ont contracté le COVID
8 agents identifiés à risque
42 agents ont pu télétravailler

Les ressources humaines

Les principaux facteurs d'augmentation des charges de personnel :

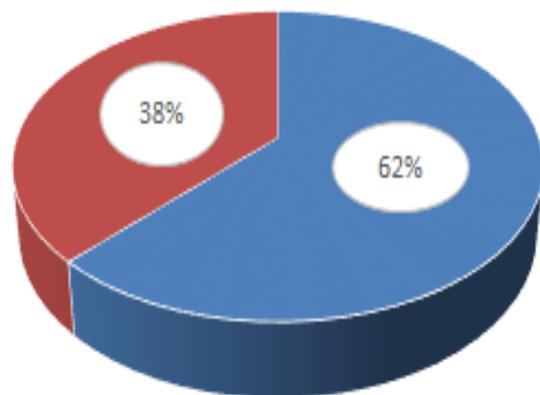
- Le «**glissement vieillesse et technicité**» (GVT) qui correspond à la variation de la masse salariale à effectif constant (avancements d'échelons, avancements de grades, changement de cadre d'emplois...). Il est estimé à **+1,5%/an pour l'ensemble de la fonction publique.**
- Le **PPCR** (parcours professionnels, carrières et rémunérations).
- Le maintien réglementaire des salaires des agents en maladie et longue maladie (la collectivité est son propre assureur), **soit 50K € sur 2020 pour BELLEY pour la longue maladie.**
- Le **versement de la Prime de Précarité à compter de janvier 2021 : 10% de la rémunération** pour tout contrat inférieur à 1 an (sauf saisonniers).
- Le **recrutement de contractuels** pour pallier aux absences des titulaires (maladie, formation, congés..) notamment pour les services d'encadrement d'enfants qui imposent un taux.
- Les **heures supplémentaires** réalisées dans certains services et les astreintes de viabilité hivernale.

Le point d'indice des fonctionnaires a connu une légère augmentation en 2016 (~1%) mais reste stable depuis 2017



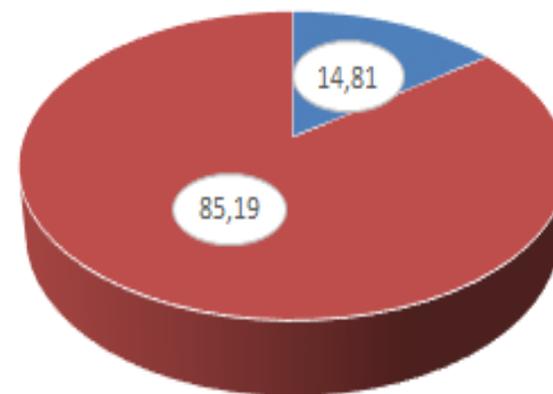
Structure des effectifs au 31 décembre 2020

Répartition des effectifs par genre
au 31 décembre 2020



■ FEMME ■ HOMME

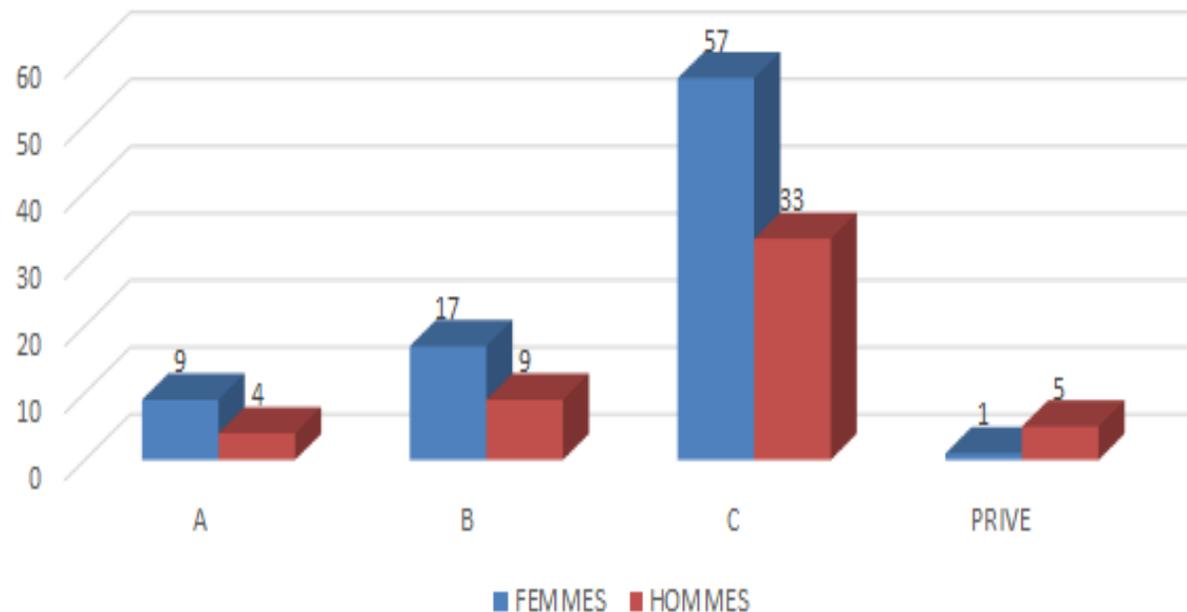
Répartition des effectifs par statut
au 31 décembre 2020



■ CONTRACTUELS ■ TITULAIRES

Les ressources humaines

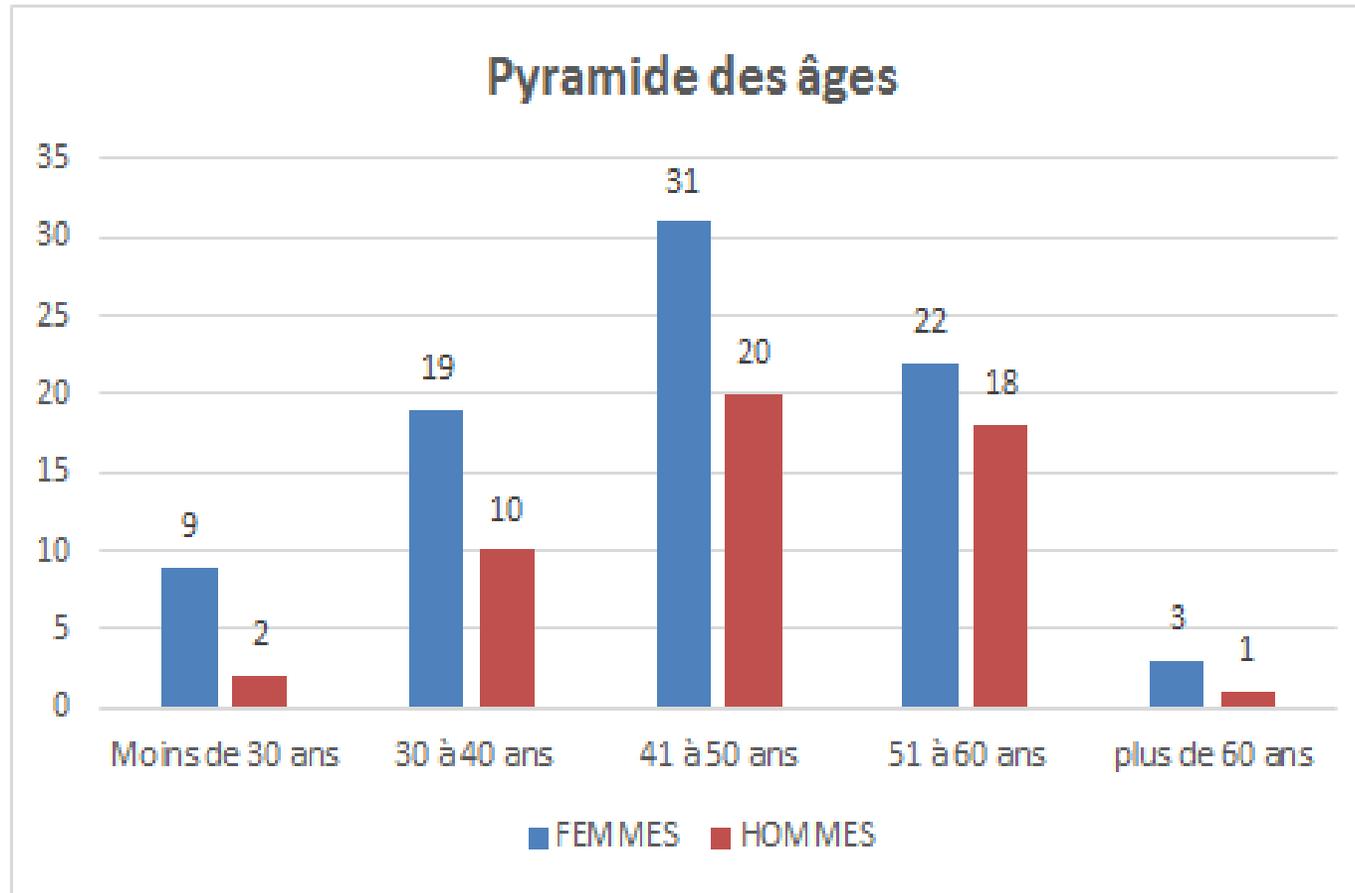
Répartition des effectifs par genre,
nombre et catégorie d'emplois
Au 31 décembre 2020



La catégorie C représente 66.70 % des effectifs de la collectivité. Ces agents remplissent essentiellement des missions opérationnelles liées au fonctionnement de la collectivité

Les 6 agents qui bénéficient de contrats privés sont les agents de la Régie Eaux et Assainissement (obligation réglementaire)

Les ressources humaines



La catégorie d'âge 41 à 60 représente près de 68% de l'effectif.

Les effectifs féminins sont supérieurs aux effectifs masculins dans toutes les catégories d'âge

Focus : La formation des agents municipaux

Les collectivités doivent se soumettre à l'**obligation réglementaire** de rédiger un Plan de Formation pluriannuel, qui permet de prévoir, de mettre en œuvre et d'évaluer la formation pour une période déterminée.

La Ville de Belley a réalisé ce document pour les années de 2018 à 2020.
Le prochain Plan est établi pour 2 ans de 2021 à 2022

Les besoins opérationnels et les besoins individuels relevés pour le dernier plan de formation ont permis de définir **trois axes principaux** :

- **Le renforcement de la culture sécurité** et de prévention des risques professionnels
- **L'amélioration des pratiques managériales**
- **Le développement des compétences spécifiques métier.**

La construction du Plan de formation tient également compte des **formations obligatoires**, liées à l'emploi ou aux missions réalisées (Habilitation électrique, Formation membres CHSCT, Formation d'intégration, Formation au premier emploi, Armement de la Police Municipale...)

Le budget formation 2020 :

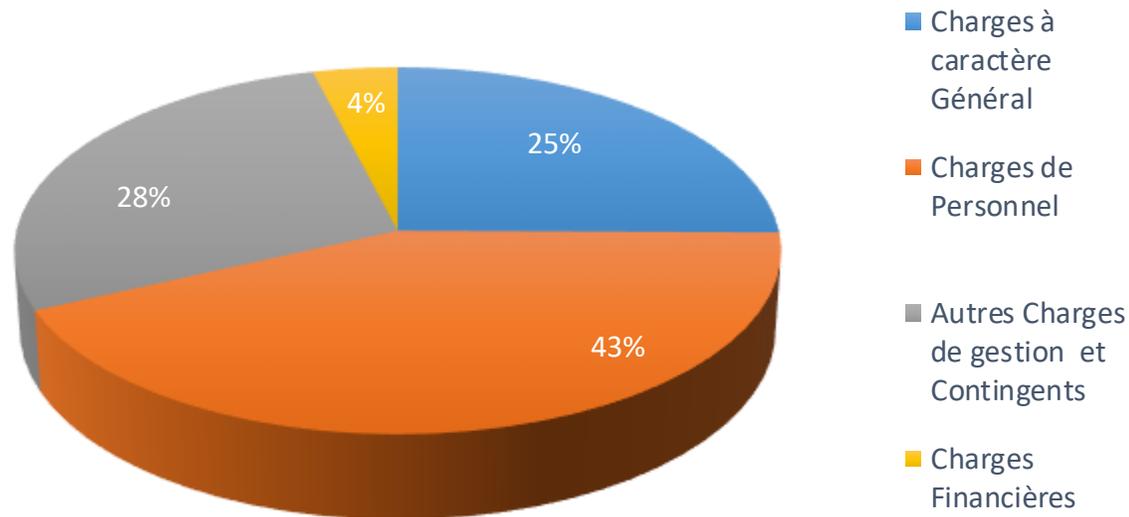
- Cotisations CNFPT : **20 916 €**
(hors novembre/décembre non facturés)
- Formations payantes (hors CNFPT) : **7 639 €**

IV

Situation de la commune Les orientations budgétaires 2021



La structure des dépenses de fonctionnement 2020 Commune/Culture



Les charges de personnel représentent **près de 43 %** des dépenses de fonctionnement, soit un niveau en dessous de la moyenne nationale qui est d'environ 50%.

Les autres charges de gestion et contingents représentent quant à elles **28%** des dépenses de fonctionnement. Ces dépenses regroupent principalement les subventions aux associations et les subventions attribuées aux budgets annexes.

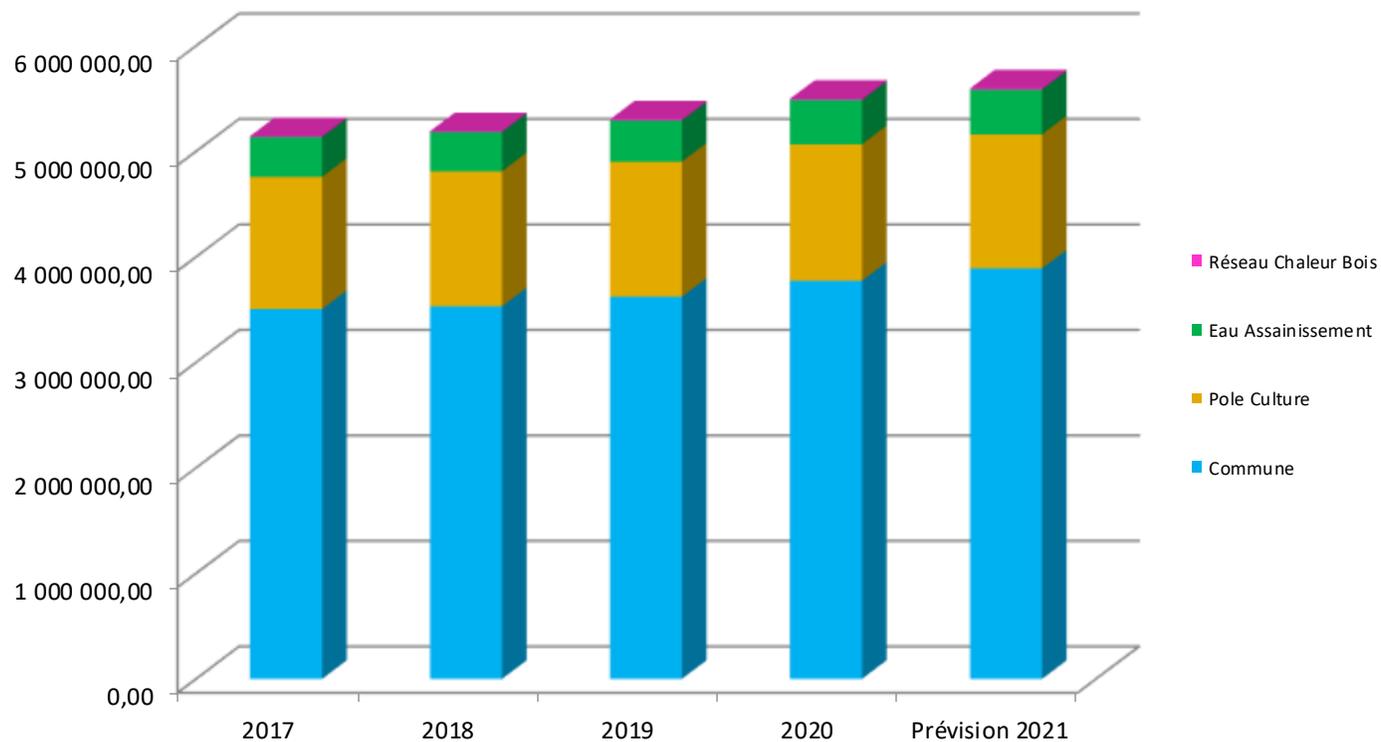
Volume budgétaire 2020 : 11 800 K€

9 850 K€ pour la commune
1 950 K€ pour la culture

L'évolution de la masse salariale

Budget annexe, pour information, non compris par la suite

	2017	2018	2019	2020	Prévision 2021
Commune	3 505 K€	3 531 K€	3 622 K€	3 773 K€	3 890 K€
Pole Culture	1 251 K€	1 279 K€	1 279 K€	1 293 K€	1 271 K€
Eau Assainissement	378 K€	371 K€	392 K€	425 K€	425 K€
Réseau Chaleur Bois	8,8 K€	8,9 K€	8,8 K€	10 K€	10,2 K€
TOTAL	5 144 K€	5 191 K€	5 302 K€	5 498 K€	5 938 K€
Evolution en %	-6,50%	0,91%	2,15%	3,68%	1,79 %
ETP	115	120	118	119	120



Les subventions d'équilibre au budget annexe Pôle culture et au CCAS



Budget	2019	2020	Projection 2021
Pole culture	1 781 000	1 629 100	Baisse à envisager suite à la reconfiguration de l'ERR et excédent 2020
CCAS	873 100	873 100	Hausse à envisager suite ouverture Bulle d'éveil au printemps
TOTAL	2 654 100	2 502 200	

Les subventions aux associations



Budget	2019	2020	Projection 2021
Pole culture	21 000	13 700	Sans évolution
Commune	378 550	391 880	Sans évolution
TOTAL	399 550	405 580	

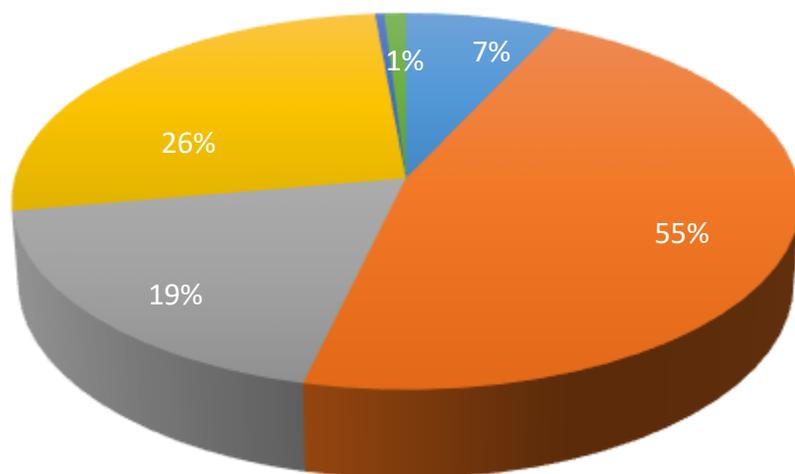
Subvention aux associations en 2021 :

- Un budget maintenu
- Des critères d'attribution inchangés

Dès 2021 pour application en 2022 :

- Un travail de refonte des critères d'attribution

La structure des recettes de fonctionnement Commune/Culture2020



- Produits des Services
- Impôts et taxes
- Attribution compensation
- Dotations et Compensation Etat
- Produits exceptionnels et financiers
- Autres produits de gestion

La part des recettes issue des impositions est majoritaire.

Les dotations représentent elles plus **d'1/4 des recettes** de fonctionnement.

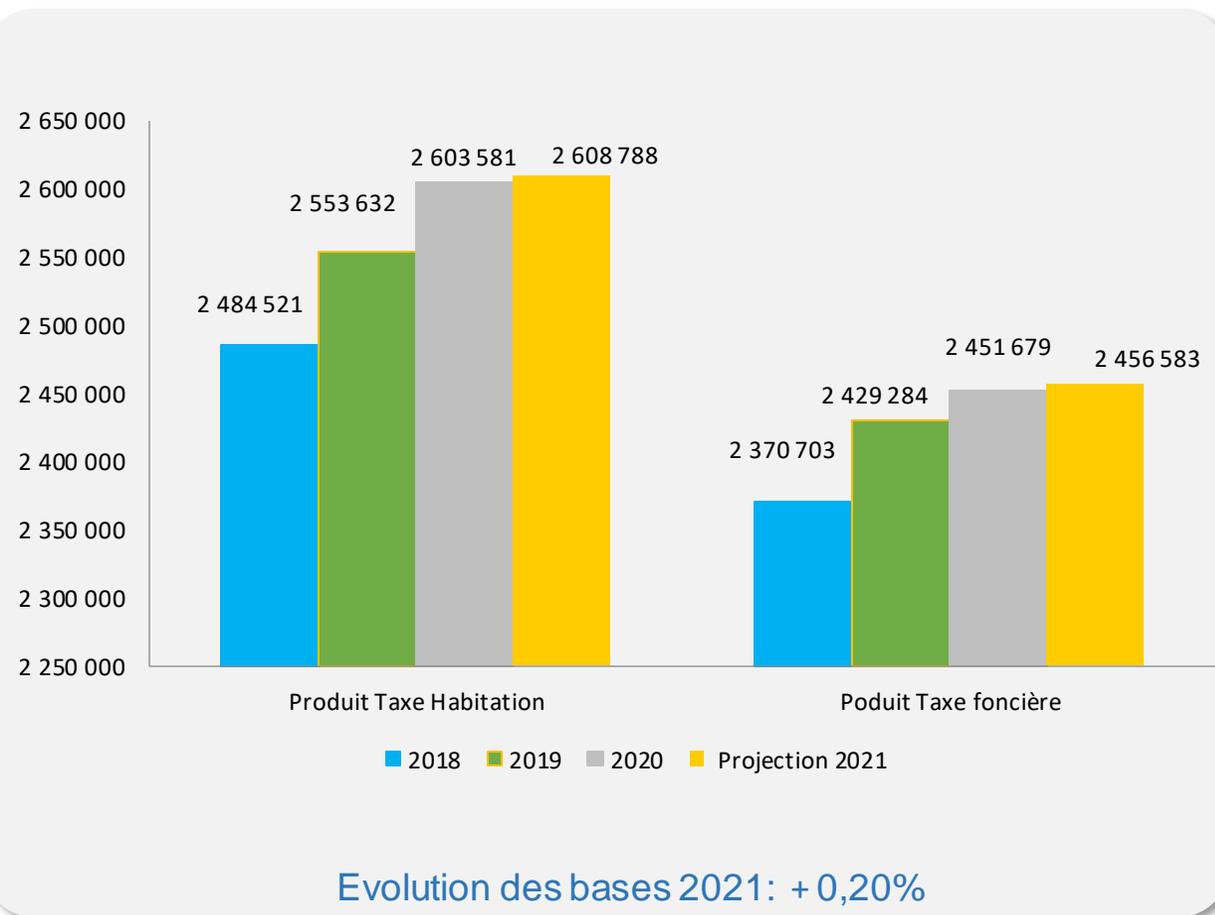
Volume budgétaire 2020 : 12 557 K€

10 544 K€ pour la commune
2 013 K€ pour la culture

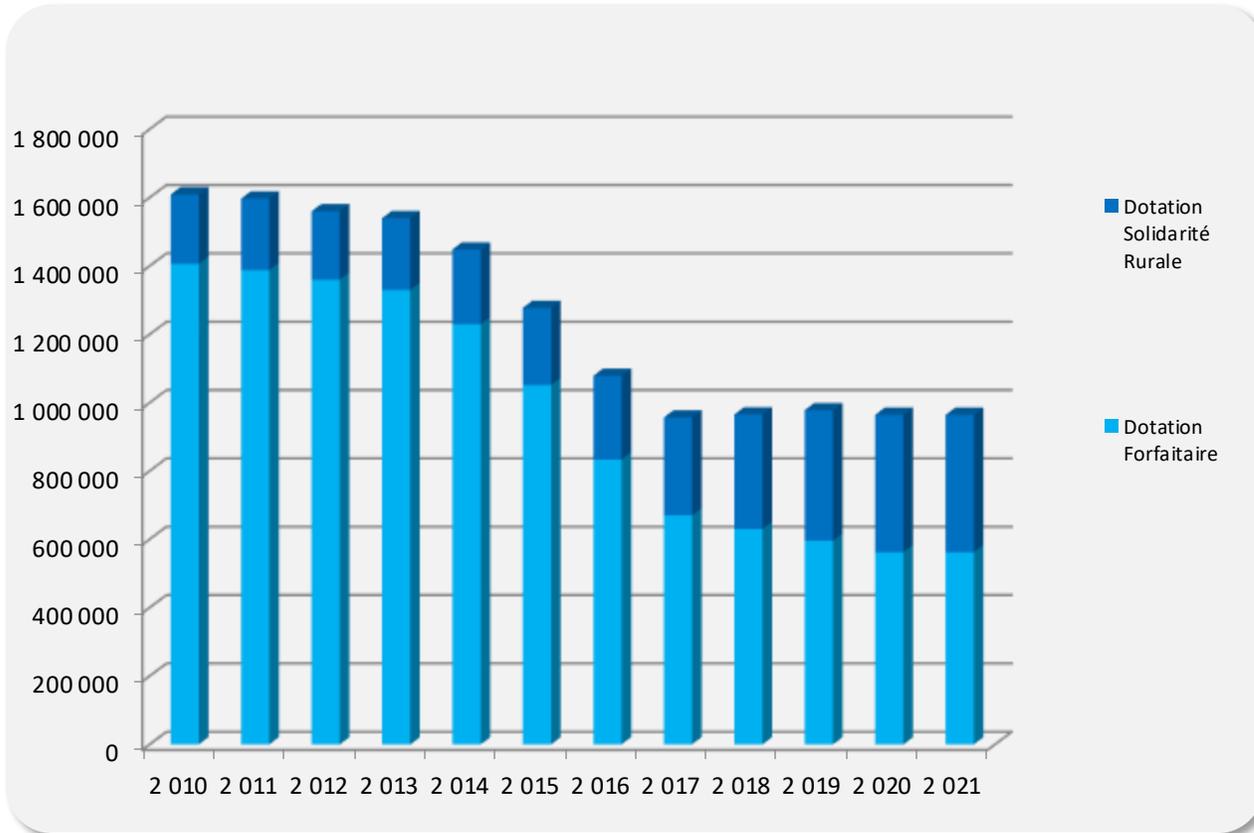
Les impôts

Taux	2018	2019	2020	Projection 2021
Taxe d'habitation	18,92	18,92	18,92	Idem
Taxe foncière (bâti)	16,85	16,85	16,85	Idem
Taxe foncière (non bâti)	49,05	49,05	49,05	Idem

Dès 2021, le mécanisme de compensation de la taxe d'habitation via le transfert de la partie départementale de la taxe foncière des propriétés bâties sera pleinement activé.



Les dotations



En 10 ans la commune de Belley a connu une baisse des dotations de près de **645 000 €**.

Pour 2021, les projections de ces dotations sont stables.

La CAF ou capacité d'autofinancement Commune / Culture :

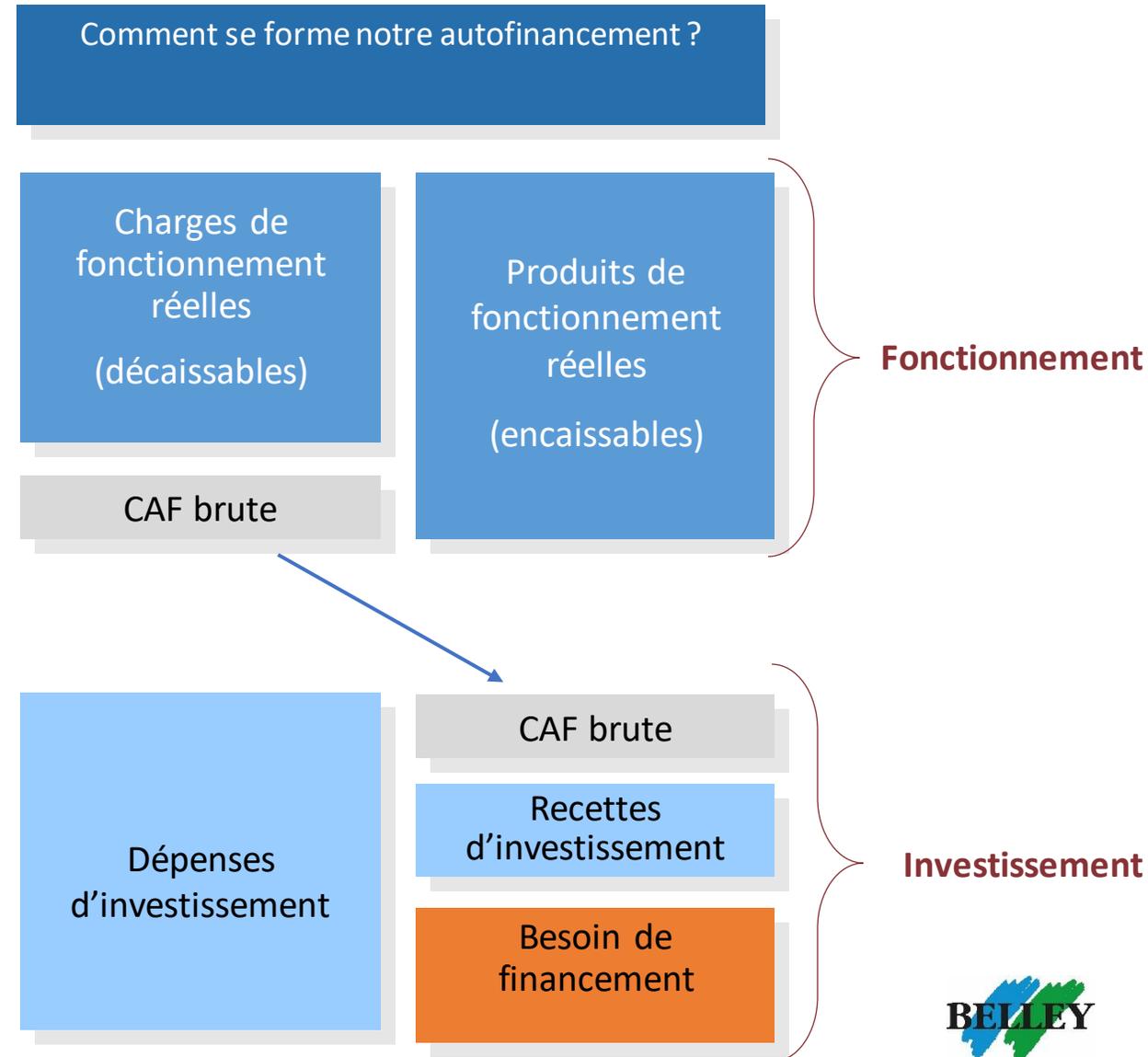
Rappel de définition:

- La **CAF brute** = produits réels de fonctionnement diminués des charges réelles de fonctionnement.
- La **CAF nette** = CAF brute – annuité en capital de la dette

La CAF nette représente l'autofinancement de la Commune, c'est-à-dire sa capacité à financer ses investissements.

Une CAF nette 2021 impactée par :

- Des évolutions législatives
- Des choix budgétaires
- Le COVID qui perdure
- L'évolution des dépenses de fonctionnement:
 - ✓ les charges nouvelles
 - ✓ les subventions versées au budget annexe Pôle culture et au CCAS
 - ✓ le remboursement des intérêts de la dette
- L'évolution des recettes de fonctionnement



Les impacts COVID-19 Belley

Des dépenses nouvelles en 2020 :

- ✓ Masques, produits et matériel de des agents : **36 K€**

Des recettes en baisse en 2020 :

- ✓ Facturation aux usagers : - **174 K€**
 - Conservatoire
 - Droits de terrasses
 - Marchés
 - Horodateurs
- ✓ Impôts et taxes: - **108 K€**
 - Droits de mutation
 - Taxe sur la consommation finale d'électricité

En 2021 :

En 2021, la situation sanitaire reste incertaine . Une perte des recettes est d'ores et déjà à intégrer. Quant aux dépenses de protection des agents elles perdureront.

Le cout du Centre de vaccination est à rajouter : janvier à juin 2021

- secrétaire administrative (15h/sem) = 8761 €
- Entretien des locaux : 5016 €

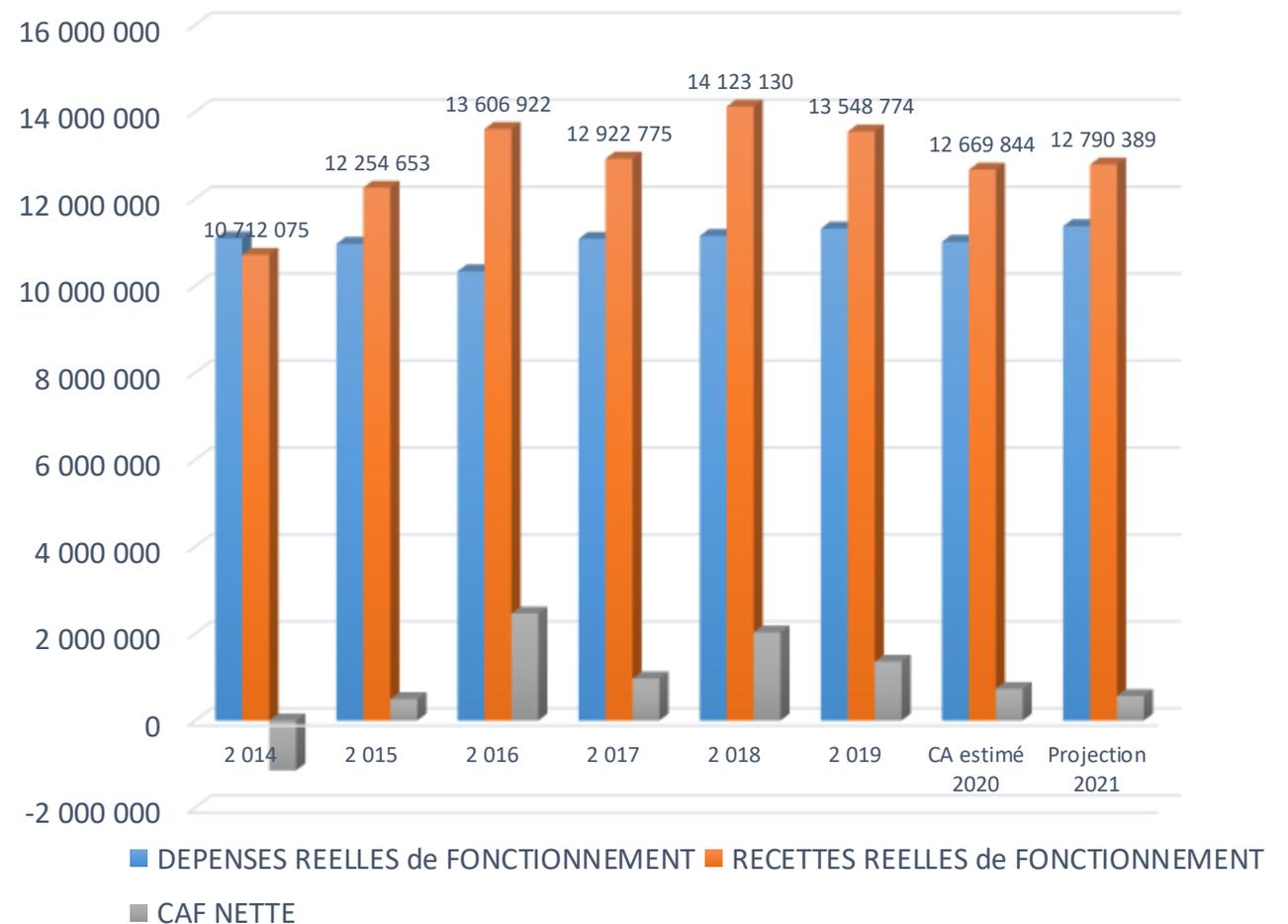
Projection 2021 de la CAF nette Commune / Culture

Une CAF nette réduite de **124 000€ en 2021** :

- **Par des dépenses nouvelles de fonctionnement :**
 - ✓ 45 000 € pour la location des parkings Ilot Baudin à la Semcoda
- **Par des recettes en baisse :**
 - ✓ Perte évaluée à 64 000 € Impact Covid sur les recettes en provenance des usagers
 - ✓ Pas de dividende Semcoda (- 15k€)

Une CAF nette réduite de **120 400 € en 2022** :

- **Par des recettes de fonctionnement qui disparaissent:**
 - ✓ 120 400 € participation CCBS Gymnases



Les projets d'investissement 2021-2025 et leur financement

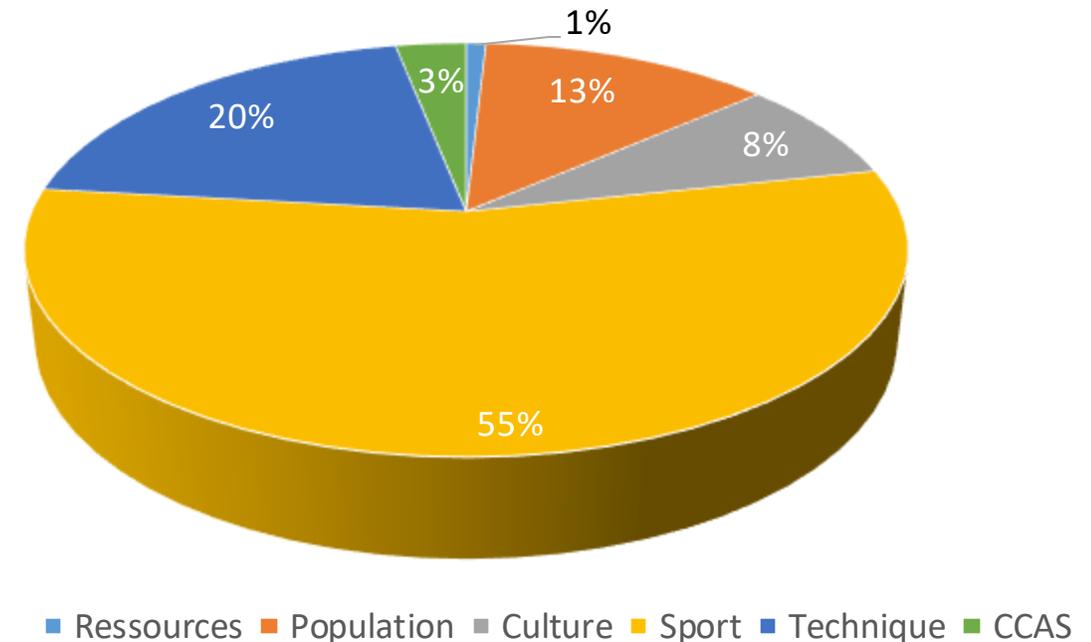
Budget Commune et Pole Culture

Des dépenses évaluées à 11,6 M€ de 2021 à 2025 réparties par Pôle:

- ✓ Ressources (informatique)
- ✓ Population (dont commerce, police municipale)
- ✓ Culture
- ✓ Sport
- ✓ Technique
- ✓ CCAS (chantier pôle petite enfance)

Les projets majeurs conduits durant cette période :

- Projet plaine sportive estimé à 5 M€ (77 % de financement via des subventions)
- Poursuivre la mise aux normes des gymnases : 800 000 € (80 % de financement via des subventions)
- Mise aux normes et rénovation du réseau d'éclairage public : 665 000 €
- Maintenir un investissement de renouvellement de 465 000 par an
- Revaloriser la grande Rue : 100 000 €
- Revaloriser l'Ilot Baudin : 300 000 €
- Consulter les habitants sur un projet de mise en valeur des Halles : 750 000 €



Le financement des projets d'investissement 2021-2025

Budget Commune et Pole Culture

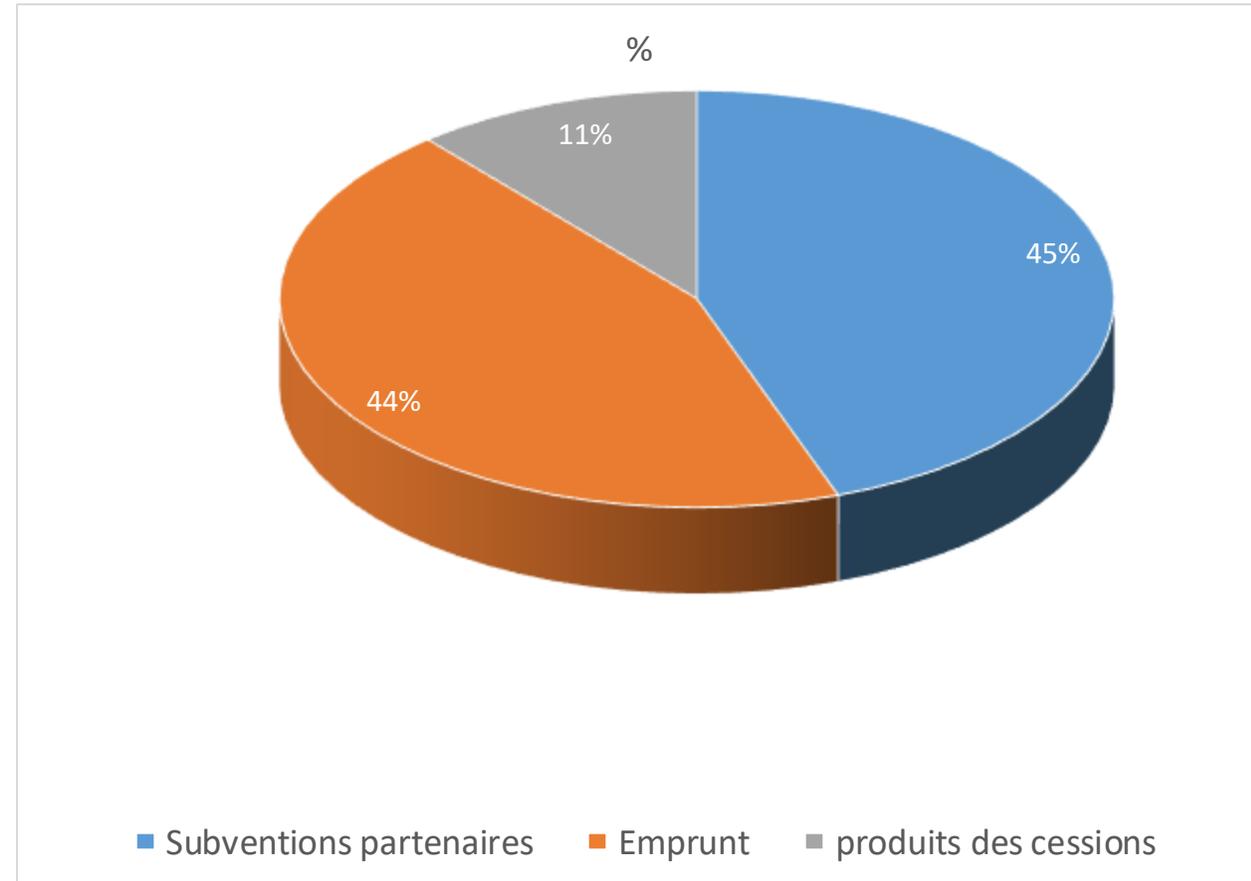
Outre le maintien d'un niveau d'autofinancement constant sur la période 2021-2025 , ces projets seront financés par :

- ✓ Des subventions partenariales : 45 %
- ✓ Des nouveaux emprunts : 44 %
- ✓ Des produits issus de cession d'actif évalués à : 11%

Le recours à l'emprunt sera nécessaire mais basé sur une stabilité du CDR (capital restant du)

Pour la période 2020-2026 avec l'objectif

Objectif : nouveaux emprunt contractés = Capital remboursé



Les projets d'investissement des budgets annexes et leur financement

Régie de l'eau et de l'assainissement des dépenses évaluées à 2,875 M€ :

Pour la régie de l'eau :

- ✓ Champeillon démolition et création nouveau réservoir: 1,2 M€
- ✓ Dépenses récurrentes de renouvellement des réseaux : 0,6 M€
- ✓ Dépenses de renouvellement des branchements, compteurs et équipements : 0,135 M€

Pour la régie de l'assainissement :

- ✓ Mise en séparatif et renouvellement des réseaux : 0,7 M€
- ✓ Renouvellement des ouvrages : 0,07 M€
- ✓ Divers : 0,15 M€

Ces projets seront **majoritairement autofinancés** (Dotation aux amortissements et résultats excédentaires), des subventions sont également attendues de l'Agence de l'eau.

Réseau chaleur bois :

- ✓ **L'extension** du réseau chaleur (3ème tronçon) est terminée.
- ✓ Aucun nouvel investissement n'est programmé en 2021



V
Situation
de la commune
La dette

La dette en 2021 tous budgets inclus

Pour l'année 2021 le recours à l'emprunt **est évalué à 1 363 K€** pour le Budget Principal (financement pôle petite enfance, projet plaine sportive et rénovation îlot Baudin / grande rue).

BUDGET	Capital restant dû au 31/12/2020	Remboursement du capital année 2021	Remboursement des intérêts année 2021	Capital restant dû au 31/12/2021
Principal *	10 684 849 €	857 473 €	126 768 €	9 827 376 € <i>Hors nouveaux emprunts</i>
Pôle Culture	39 509 €	39 509 €	2 030 €	0 €
Régie assainissement	303 392 €	27 664 €	3 406 €	275 727 €
Réseau chaleur bois	4 892 840 €	242 189 €	86 804 €	4 650 651 €
TOTAL TOUS BUDGETS CONFONDUS	15 920 592,57 €	1 166 836 €	219 011 €	14 753 756 €

**Au Budget principal est compris la dette du SDIS*

La dette en 2021

Synthèse de notre dette au 31/12/2020				
Capital restant dû (CRD)	Taux moyen	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
15 920 593 €	1,41%	13 ans et 11 mois	7 ans et 4 mois	15

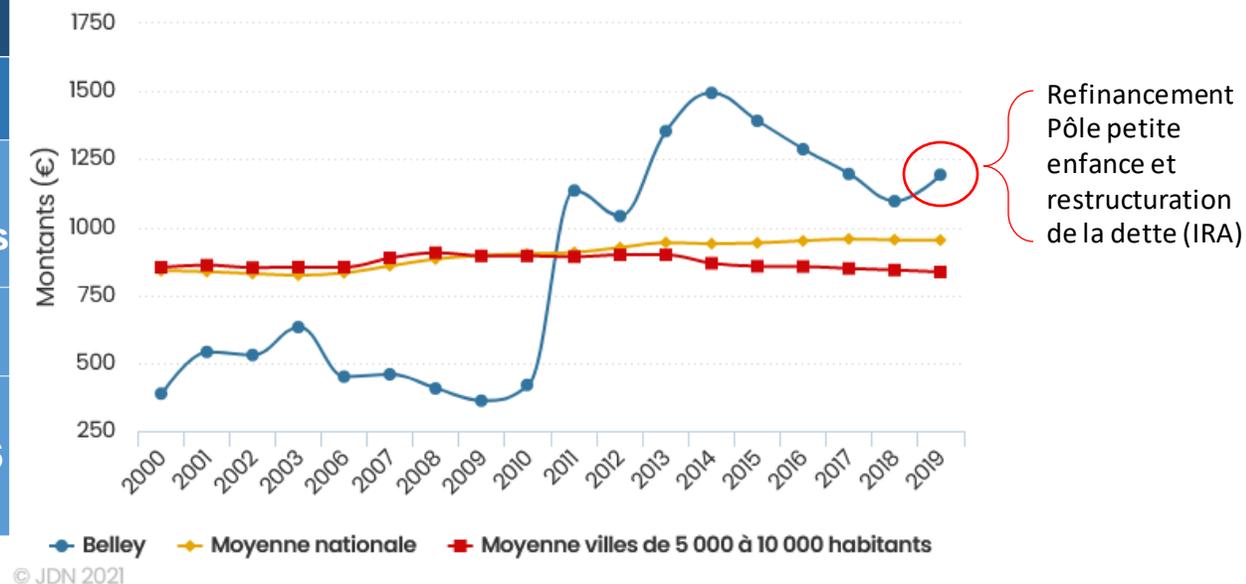
Dette par prêteur		
Prêteurs	CRD	% du CRD
CAISSE D'EPARGNE	10 393 456 €	65,28%
CREDIT AGRICOLE	4 048 650 €	25,43%
DEXIA CL	825 094 €	5,18%
Autres prêteurs	653 392 €	4,10%
Ensemble des prêteurs	15 920 593 €	100,00%

La dette – Budget Commune

Ratios Budget Communal					
	2014		2019	2020	2021
	Nos données	Moyenne de la strate	Nos données	Nos données	Nos données
Annuité en euros / habitant	145,20	111,95	100,51	96,51	103,39
Encours de dette en euros / habitant	1 523,26	869,59	1 248,28	1 103,68	1 122,36

Dette par habitant de Belley

(Source : JDN d'après ministère de l'Economie)



La dette : Profil d'extinction du Budget Communal

Année de la date de début d'exercice	CRD début d'exercice	Capital amorti	Intérêts	Flux total	CRD fin d'exercice
2021	10 684 849,92 €	857 473,02 €	126 768,97 €	984 241,99 €	9 827 376,90 €
2022	9 827 376,90 €	852 213,24 €	115 217,49 €	967 430,73 €	8 975 163,66 €
2023	8 975 163,66 €	859 910,89 €	104 056,26 €	963 967,15 €	8 115 252,77 €
2024	8 115 252,77 €	874 654,70 €	92 581,23 €	967 235,93 €	7 240 598,07 €
2025	7 240 598,07 €	889 911,78 €	80 709,97 €	970 621,75 €	6 350 686,29 €
2026	6 350 686,29 €	832 281,18 €	68 422,93 €	900 704,11 €	5 518 405,11 €
2027	5 518 405,11 €	846 492,09 €	57 843,42 €	904 335,51 €	4 671 913,02 €
2028	4 671 913,02 €	861 227,33 €	46 868,33 €	908 095,66 €	3 810 685,69 €
2029	3 810 685,69 €	876 512,21 €	35 476,47 €	911 988,68 €	2 934 173,48 €
2030	2 934 173,48 €	892 373,57 €	23 645,48 €	916 019,05 €	2 041 799,91 €
2031	2 041 799,91 €	801 292,58 €	11 351,57 €	812 644,15 €	1 240 507,33 €
2032	1 240 507,33 €	572 147,63 €	6 239,04 €	578 386,67 €	668 359,70 €
2033	668 359,70 €	293 359,70 €	3 134,77 €	296 494,47 €	375 000,00 €
2034	375 000,00 €	62 500,00 €	2 144,54 €	64 644,54 €	312 500,00 €
2035	312 500,00 €	62 500,00 €	1 763,28 €	64 263,28 €	250 000,00 €
2036	250 000,00 €	62 500,00 €	1 382,03 €	63 882,03 €	187 500,00 €
2037	187 500,00 €	62 500,00 €	1 000,78 €	63 500,78 €	125 000,00 €
2038	125 000,00 €	62 500,00 €	619,54 €	63 119,54 €	62 500,00 €
2039	62 500,00 €	62 500,00 €	238,28 €	62 738,28 €	0,00 €
total		10 684 849,92 €	779 464,38 €	11 464 314,30 €	

Seuil théorique de capacité d'emprunt



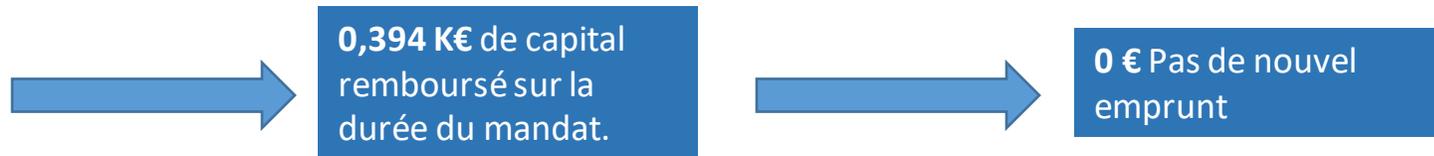
4 334 K€ de capital remboursé sur la durée du mandat.



773 K€ de capital remboursé sur nouveaux emprunts souscrits 2021-2025

La dette : Profil d'extinction du Budget Pole culture

Année de la date de début d'exercice	CRD début d'exercice	Capital amorti	Intérêts	Flux total	CRD fin d'exercice
2021	39 509,57 €	39 509,57 €	2 030,65 €	41 540,22 €	0,00 €
total		39 509,57 €	2 030,65 €	41 540,22 €	



La dette : Profil d'extinction du Budget Réseau Chaleur Bois

Année de la date de début d'exercice	CRD début d'exercice	Capital amorti	Intérêts	Flux total	CRD fin d'exercice
2021	4 892 840,95 €	242 189,23 €	86 804,52 €	328 993,75 €	4 650 651,72 €
2022	4 650 651,72 €	245 705,56 €	82 308,46 €	328 014,02 €	4 404 946,16 €
2023	4 404 946,16 €	249 288,05 €	77 746,22 €	327 034,27 €	4 155 658,11 €
2024	4 155 658,11 €	252 938,14 €	73 116,40 €	326 054,54 €	3 902 719,97 €
2025	3 902 719,97 €	256 657,28 €	68 417,53 €	325 074,81 €	3 646 062,69 €
2026	3 646 062,69 €	260 446,94 €	63 648,13 €	324 095,07 €	3 385 615,75 €
2027	3 385 615,75 €	264 308,67 €	58 806,67 €	323 115,34 €	3 121 307,08 €
2028	3 121 307,08 €	268 244,05 €	53 891,54 €	322 135,59 €	2 853 063,03 €
2029	2 853 063,03 €	272 254,66 €	48 901,20 €	321 155,86 €	2 580 808,37 €
2030	2 580 808,37 €	276 342,19 €	43 833,94 €	320 176,13 €	2 304 466,18 €
2031	2 304 466,18 €	280 508,32 €	38 688,07 €	319 196,39 €	2 023 957,86 €
2032	2 023 957,86 €	284 754,84 €	33 461,82 €	318 216,66 €	1 739 203,02 €
2033	1 739 203,02 €	289 083,48 €	28 153,43 €	317 236,91 €	1 450 119,54 €
2034	1 450 119,54 €	285 681,51 €	22 760,97 €	308 442,48 €	1 164 438,03 €
2035	1 164 438,03 €	264 813,63 €	17 911,62 €	282 725,25 €	899 624,40 €
2036	899 624,40 €	269 016,44 €	13 429,08 €	282 445,52 €	630 607,96 €
2037	630 607,96 €	273 291,16 €	8 874,62 €	282 165,78 €	357 316,80 €
2038	357 316,80 €	277 639,01 €	4 247,02 €	281 886,03 €	79 677,79 €
2039	79 677,79 €	79 677,79 €	382,45 €	80 060,24 €	0,00 €
total		4 892 840,95 €	825 383,69 €	5 718 224,64 €	

La dette souscrite pour construire la chaufferie et les réseaux a été renégociée en 2019. La durée souscrite correspond à la durée de vie des équipements. Elle s'éteindra en 2039.

La dette : Profil d'extinction du Budget Régie de l'assainissement

Année de la date de début d'exercice	CRD début d'exercice	Capital amorti	Intérêts	Flux total	CRD fin d'exercice
2021	303 392,13 €	27 664,67 €	3 406,89 €	31 071,56 €	275 727,46 €
2022	275 727,46 €	23 092,35 €	3 071,53 €	26 163,88 €	252 635,11 €
2023	252 635,11 €	23 359,07 €	2 804,81 €	26 163,88 €	229 276,04 €
2024	229 276,04 €	23 628,86 €	2 535,02 €	26 163,88 €	205 647,18 €
2025	205 647,18 €	23 901,76 €	2 262,12 €	26 163,88 €	181 745,42 €
2026	181 745,42 €	24 177,82 €	1 986,06 €	26 163,88 €	157 567,60 €
2027	157 567,60 €	24 457,07 €	1 706,81 €	26 163,88 €	133 110,53 €
2028	133 110,53 €	24 739,55 €	1 424,33 €	26 163,88 €	108 370,98 €
2029	108 370,98 €	25 025,27 €	1 138,61 €	26 163,88 €	83 345,71 €
2030	83 345,71 €	25 314,32 €	849,56 €	26 163,88 €	58 031,39 €
2031	58 031,39 €	25 606,68 €	557,20 €	26 163,88 €	32 424,71 €
2032	32 424,71 €	25 902,44 €	261,44 €	26 163,88 €	6 522,27 €
2033	6 522,27 €	6 522,27 €	18,70 €	6 540,97 €	0,00 €
total		303 392,13 €	22 023,08 €	325 415,21 €	

Pour 2021, le recours à l'emprunt n'est pas envisagé

Points à retenir

"Les finances de Belley ont été assainies depuis 6 ans, nous aurons l'occasion de l'évoquer prochainement en Conseil Municipal, mais ces finances demeurent fragiles, et les marges de manœuvre réduites.

Un effort reste à faire sur le contrôle permanent des dépenses et des recettes de fonctionnement. Pour cela, nous recherchons toute solution interne ou externe pour optimiser.

Notre feuille de route, en terme de projets d'investissement, est claire et chiffrée. Elle va réclamer un effort constant pour maintenir des excédents bruts de gestion suffisants.

La crise COVID impacte et impactera forcément notre approche. Nous saurons nous adapter en fonction des éléments macro (comme les décisions de financement prises par l'Etat) et micro relatifs aux constats et nécessité à Belley.

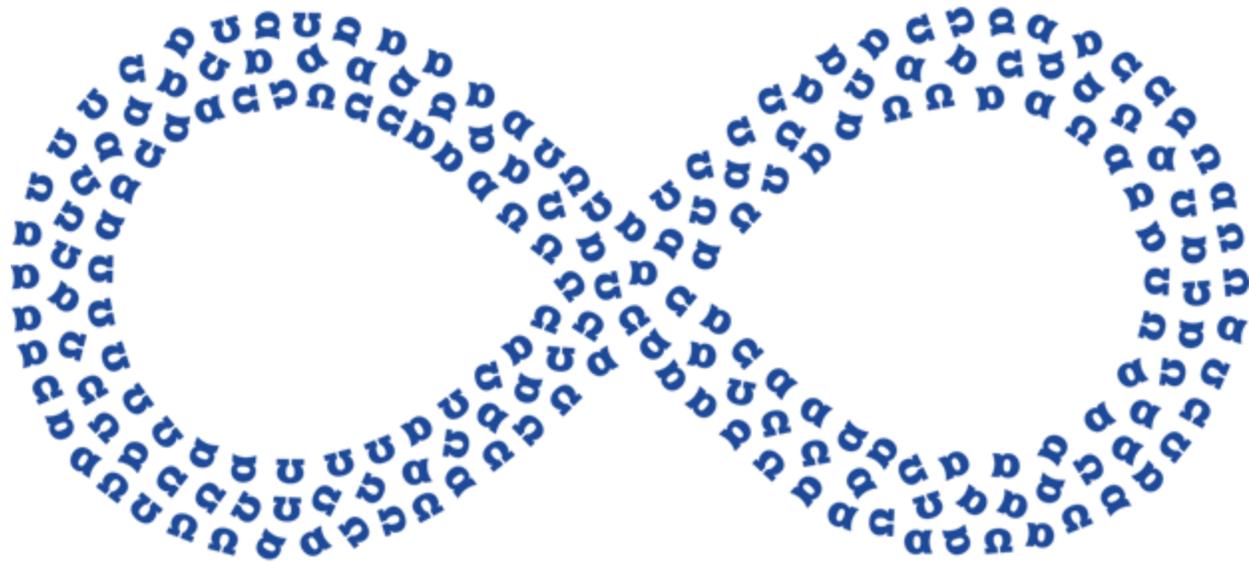
Nous ne lancerons aucun investissement d'envergure de ce programme, sans avoir obtenu les financements au préalable. C'est un engagement de cette mandature.

Nous saurons nous appuyer sur l'EPF pour dégager d'autres pistes d'investissements concernant les friches en particulier, si nécessaire.

Autre engagement : nous restons comptables d'une gestion raisonnable des fonds publics de la Commune, mais il faut avancer.

En d'autres termes, je m'engage à faciliter au maximum les investissements présentés ce soir devant vous, mais je le ferai avec des finances contrôlées et un endettement fin 2025 qui ne dépassera pas celui trouvé fin 2020, au niveau du budget communal.

Je vous remercie de votre attention."



VI

Conclusions

Conclusions de M. le Maire

"Je remercie Richard BENISTANT, Adjoint aux finances, ainsi que Enzo BONDETTI, DGS et Laure BRIANT, DAF, pour leur travail sur ce DOB qui a permis de présenter à tous un document synthétique, lisible et compréhensible afin de donner des éléments clairs sur la prospective financière de la commune et des enjeux.

Je remercie également sincèrement les élus et les agents qui lors du précédent mandat et celui-ci, ont fait et font encore des efforts considérables pour assainir, contrôler et faire preuve d'une grande prudence avec les finances de Belley, car nous restons encore convalescents du passif. Ce sera donc comme l'a évoqué Richard BENISTANT, un engagement fort de notre équipe d'assurer une gestion saine, sans projet démesuré ou inadapté, voire inutile pour la commune. Toute dépense devra faire l'objet d'une réflexion aboutie, réfléchie, cadrée en se posant toujours la question : "est ce que cet investissement est utile et indispensable pour la commune et son développement ?"

Le cap pour 2021 a été fixé et il est clair avec des feuilles de route pour chaque compétence de la commune, j'invite d'ailleurs tous les belleysans à lire le dernier Belley'Mag qui expose nos actions pour 2021.

Pour cette année 2021, si on s'en tient au niveau purement budgétaire et au niveau des investissements, nous retrouvons des thématiques fortes :

- La revitalisation du cœur de ville, avec une action concrète dans la revitalisation des friches de la ville via l'EPF (Etablissement Public Foncier) mais aussi le futur travail sur l'aménagement de la place "Ilot Baudin", la valorisation de la grande rue et la réflexion sur l'avenir des halles des Terreaux.
- L'engagement dans le programme de l'Etat nommé : "petites villes de demain" pour financer le manager de centre-ville et les différents investissements sur la revitalisation de son cœur.
- La mise en œuvre d'un plan stratégie patrimoniale. En effet, le Patrimoine de Belley est conséquent et il s'est étoffé au fil des années et nous devons mener impérativement une réflexion pour le rationaliser et mesurer nos capacités à assurer les investissements courants notamment dans la maintenance de ces bâtiments. Et une maintenance préventive et non curative comme nous l'avons fait depuis trop longtemps.
- Le projet phare de cette mandature : la Plaine sportive BELLEY-BUGEY SUD avec d'ores et déjà 1,5M€ de subvention de la Région, mais aussi la rénovation du gymnase GONNET, avec au passage 70 % de subvention obtenue.

Toute notre politique se fera sans hausse d'impôts avec une véritable dynamique partenariale. Comme évoqué, le lancement de nos différents travaux se fera dès lors que les subventions seront réellement effectives. Notre politique se fera en maîtrisant notre taux d'endettement et en l'inscrivant dans les bons ratios attendus avec une maîtrise rigoureuse de nos dépenses de fonctionnement.

Je ne souhaite pas être le Maire qui coupe les rubans en toute hâte pour répondre à un calendrier électoral, je souhaite être le Maire qui porte avec son équipe une vision à long terme pour assurer le développement de Belley et inscrire nos projets dans le cadre d'un plan pluriannuel d'investissements (PPI). C'est aussi ne pas avoir peur de commencer un travail de fond pour porter des réflexions, des projets qui seront utiles pour l'avenir et être plus réactifs dans nos décisions une fois les financements possibles."

Sources

La Banque Postale :

- *Note de conjoncture, tendances 2020 par niveau de collectivités locales, septembre 2020*
- *Le D.O.B. en instantané, août 2020*

La Caisse d'Épargne Collectivités :

- *Débat d'orientation budgétaire, support à la préparation du DOB, novembre 2020*

Association des Maires de France :

- *Analyse financière des communes et EPCI*

Association des petites villes de France/ La Banque Postale collectivités locales :

- *Regard financier sur les petites villes, décembre 2020*

Banque des territoires

Finances Active

Fonds Monétaire international

INSEE



BELLEY

VILLE DE BELLEY

11 boulevard de Verdun

01300 – BELLEY

www.belley.fr

Facebook : Culture – Ville de Belley